



« Faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation
à moyen et long termes au Niger »

Stratégie de mobilisation des financements du secteur privé

RAPPORT FINAL

FÉVRIER 2021

Réalisé par :

Komi GLIGBE, Ph.D

Consultant international



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES FIGURES.....	IV
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	V
LEXIQUE.....	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	XII
1.0. INTRODUCTION.....	1
1.1. CONTEXTE.....	1
1.2. PROBLÉMATIQUE : DE LA PLACE DU SECTEUR PRIVE DANS L'ATTEINTE DES ODD.....	2
1.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE.....	5
2.0. ANALYSE PROSPECTIVE : BENCHMARKING DES ENJEUX, DÉFIS, BONNES PRATIQUES, ET DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ...7	
2.1. LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT : UN INSTRUMENT OPÉRATIONNEL D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	7
2.1.1. Principes et modalités des financements du FVC.....	7
2.1.2. Des autres acteurs multilatéraux, bilatéraux et privés de financement du secteur privé dans les actions d'adaptation et de résilience au changement climatique.....	15
2.1.3. Instruments pour l'investissement privé en faveur des mesures d'adaptation.....	17
2.2. DU PROJET « FAIRE PROGRESSER LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION DE L'ADAPTATION EN MOYEN ET LONG TERMES AU NIGER ».....	18
2.2.1. Le cadre national : du PDES 2017-2021.....	18
2.2.2. Du Plan national d'adaptation du Niger.....	19
3.0 PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE.....	23
3.1. MISSION ET OBJECTIF PRINCIPAL DE LA STRATÉGIE.....	23
3.2. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE.....	23
3.3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	24
3.4. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	24
3.5. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX AXES DE LA STRATÉGIE.....	25
3.5.1. Les axes de la stratégie.....	25
3.5.2. Description des axes de la stratégie.....	26
AXE 1 : Mobilisation et engagement des entreprises privées et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation.....	26
AXE 2 : Mise à jour de l'état des lieux du marché.....	28
AXE 2 : Mise à jour de l'état des lieux du marché.....	32
AXE 3 : Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et le Plan de travail et le budget annuel (PTBA).....	36
AXE 4 : Promotion de l'innovation climatique et renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part.....	45
AXE 5 : Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part.....	49
4.0 PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION ET RÔLES DES PARTIES PRENANTES.....	52
4.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	52
4.2. CADRES LOGIQUES DE LA STRATÉGIE.....	53
4.4. CHRONOGRAMME DE LA STRATÉGIE.....	61
4.5. LE PLAN DE SUIVI DE LA STRATÉGIE.....	63

CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	67
ANNEXES	72
ANNEXE 1 : VUE D'ENSEMBLE DES OPTIONS TECHNOLOGIQUES D'ATTENUATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE	72
ANNEXE 2 : VUE D'ENSEMBLE DES OPTIONS TECHNOLOGIQUES D'ATTENUATION DANS LE SECTEUR DE DE LA FORESTERIE	72

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : ALIGNEMENT PDES VERSUS FVC ET FONDS D'ADAPTATION	19
TABLEAU 2 : RESULTATS ATTENDUS DU PROJET	21
TABLEAU 3 : CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE.....	54
TABLEAU 4 : CHRONOGRAMME DE LA MISE EN ŒUVRE (PLAN D'ACTION)	62
TABLEAU 5 : PLAN DE SUIVI LONG TERME.....	64

Liste des figures

FIGURE 1 : LES GUICHETS DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT.....	8
FIGURE 2 : L'ARCHITECTURE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC).....	8
FIGURE 3 : PNA : ÉLÉMENTS CLEFS NECESSITANT UN FINANCEMENT	10
FIGURE 1 : ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LE FINANCEMENT PRIVE DES PNA	12
FIGURE 5 : LES ACTEURS INTERNATIONAUX DE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET LA RESILIENCE	15
FIGURE 6: PORTEFEUILLE DU FONDS D'ADAPTATION : DECOUPEMENT SECTORIEL	28
FIGURE 6: PORTEFEUILLE DU FONDS D'ADAPTATION : DECOUPEMENT SECTORIEL	32
FIGURE 8: LE SECTEUR PRIVE AU SEIN DU CADRE MATRICIEL DU MARCHÉ CLIMATIQUE REEL ET POTENTIEL AU NIGER.....	39
FIGURE 9: FACTEURS HABILITANTS POUR L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE DANS LE PROCESSUS DE PNA	49

Sigles et abréviations

AFOLU	Agriculture, Forestry and Other Land Uses (Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres)
AGCC	Alliance Globale sur les Changements Climatiques
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ARCC	Adaptation et résilience au changement climatique
ANERSOL	Agence Nationale d'Énergie Solaire
ANPER	Agence Nationale de Promotion de l'Électrification en Milieu Rural
BAGRI	Banque agricole du Niger
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDCF	Community Development Carbon Funds
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CFM	Centre de formation aux métiers
CFPT	Centre de Formation Professionnel et Technique
CFTEA	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CT	Collectivités territoriales
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
FVC	Fonds vert pour le climat
GAR	Gestion axée sur les résultats
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IAA	Institutions d'appui-accompagnement
IPDR	Institut Pratique du Développement Rural
IISD	Institut international de développement durable
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NELACEP	Projet d'expansion de l'accès à l'électricité
ODD	Objectifs du développement durable
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PNA	Plan National d'Adaptation
PSCC	Politique d'adaptation aux changements climatiques
PPP	Partenariat Public-Privé
PNUE	Programme des Nations unies pour l'Environnement
Prodoc	Project document/Document de projet
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTI	Programme triennal d'investissement
REDD+ et REDD++	Réduction des Émissions liées à la déforestation et à la dégradation des terres
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif - Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
StARCK+	Strengthening Adaptation and Resilience to Climate Change in Kenya Plus

N°	DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	
1	Acteurs habilitants/ Facteurs habilitants	<p><u>Les acteurs habilitants</u> sont les facilitateurs qui contribuent au renforcement des capacités techniques et financières des entreprises privées pour les aider à améliorer leurs processus d'affaires d'adaptation et d'en obtenir des résultats probants et des plus-values intéressantes. Les acteurs habilitants sont en quelque sorte les porteurs des <u>facteurs habilitants</u>. Selon de Réseau mondial de Plan national d'adaptation, il existe un certain nombre de facteurs que les gouvernements, avec le soutien des partenaires du développement, de la société civile et des acteurs privés, peuvent mettre en place ou renforcer afin de faciliter et favoriser le degré nécessaire d'implication du secteur dans le processus de PNA et dans la poursuite des engagements en matière d'adaptation énumérés par la CDN d'un pays. Ces facteurs peuvent aider à faire face aux obstacles qui ont tendance à freiner l'implication du secteur privé dans les processus d'adaptation, ces obstacles pouvant être informationnels, financiers, techniques ou institutionnels. Les capacités techniques peuvent être renforcées parmi ceux qui porteront des responsabilités en matière de conception, d'exécution et de suivi des mesures d'adaptation.</p>
2	Acteurs privés/ Entreprises privées	<p>Les acteurs privés sont les acteurs provenant du secteur non public/gouvernemental. Les acteurs du secteur privé diffèrent selon leur taille (micro, petite, moyenne ou grande), leur secteur d'activité, leur motivation (organismes à but lucratif, organismes caritatifs privés, entreprises sociales) et leur opération dans le secteur formel ou informel. Puisque les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ont tendance à dominer le secteur privé dans de nombreux pays en développement, elles représentent des acteurs clés en matière d'implication.</p> <p>Les entreprises privées, dans le cadre du PNA, sont les entreprises qui pourraient fournir ou qui fournissent les services et produits qui renforcent la résilience climatique en vue d'appuyer les priorités énoncées par le PNA, et qui réalisent des investissements afin d'améliorer leur propre résilience climatique et de réduire leurs risques climatiques.</p> <p>Alors que dans les pays développés, les entreprises privées peuvent comprendre les sociétés commerciales non étatiques de tailles variées, à la fois nationales ou multinationales, cotées ou privées, dans les pays en développement, la plupart des entreprises privées sont des MPME, qui sont responsables d'une part importante des moyens d'existence nationaux et opèrent habituellement au sein du secteur informel (Dougherty-Choux et al., 2015; Parry, et al., 2017).</p>

N°	DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	
		Les entreprises privées reçoivent un soutien financier direct pour les mesures d'adaptation de la part de financeurs privés, tout en bénéficiant d'incitations financières et non financières de la part du gouvernement.
3	Besoins en Ressources	Une quantification plus précise des ressources nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet, autrement dit le 'déficit de ressources. Quant à l'estimation des ressources, elle constitue l'évaluation approximative des ressources (financières ou autres) nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet. L'identification du manque de financement est nécessaire, compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus PNA comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts (RM-PNA, 2017a).
4	Budget-programme	Le Budget-programme désigne l'outil de gestion des finances publiques consistant à élaborer, présenter et exécuter la Loi de finances sur la base des politiques publiques déclinées en programmes, projets et en indicateurs de performance. C'est « un mode de présentation des crédits budgétaires consistant à regrouper les actions d'un même ministère par programme en rapprochant pour chacun d'eux les crédits de toutes natures et les résultats physiques ou financiers attendus, le tout étant complété par une projection indicative portant sur plusieurs années ». (Raymond et Jean, 2003, p. 80). Autrement dit, le budget-programme est un budget basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée. C'est un outil de gestion et de planification qui privilégie la performance. Il combine des actions prioritaires à réaliser sous des contraintes de ressources matérielles, financières et humaines. Il vise à accroître l'utilisation efficace et équitable de toutes les ressources publiques dans le but de promouvoir la croissance, d'améliorer le niveau des revenus et par conséquent de réduire la pauvreté. (Ahou, 2007, p. 61).
5	Financements (d'adaptation au changement climatique)	<p>Ce sont les ressources financières, fonds et instruments financiers nécessaires aux mesures d'adaptation et ceux liés à la disponibilité d'outils financiers appropriés pour ceux qui en ont besoin. Les sources de financement peuvent être institutionnelles (gouvernements, organisations internationales, nationales et locales, banques, entreprises, fondations, etc.) ou provenir d'investisseurs individuels. Là où les marchés ne fonctionnent pas de manière à encourager (ou à permettre) l'investissement du secteur privé dans des efforts pour améliorer leur résilience ou pour élaborer de nouveaux produits ou services résilients face aux changements climatiques, une intervention publique peut se révéler nécessaire. Les gouvernements peuvent utiliser des incitations financières pour motiver les acteurs du secteur privé à investir dans de nouveaux produits ou marchés qui soutiennent l'adaptation et répondent aux priorités d'adaptation et de résilience.</p> <p>Des investissements conséquents en matière d'adaptation et de résilience – bien qu'ils puissent ne pas être ouvertement reconnus en tant que tels par les promoteurs de projets – ont déjà été mis en place par le secteur privé (R PNA, 2017a). Ces</p>

N°	DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	
		<p>investissements, qu'ils soient réalisés par des entreprises ou par des financeurs, visent à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Gérer les risques en matière de continuité des affaires et de la réputation de l'entreprise. 2. Profiter de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités commerciales. 3. Se conformer aux politiques, à la réglementation et aux intérêts des investisseurs.
6	Financeurs privés	<p>Les financeurs privés représentent les institutions et les personnes qui fournissent aux entreprises privées un financement direct pour les mesures d'adaptation et peuvent appuyer les interventions gouvernementales par le biais de partenariats public-privé. Ils comprennent les banques commerciales privées, les institutions de microfinancement, les compagnies d'assurance, les investisseurs institutionnels, les investisseurs en capital privé ou en capital-risque, les fondations privées et les œuvres caritatives (Parry, et al., 2017). Le financement et le soutien en faveur de l'adaptation peuvent provenir de sources privées nationales ou internationales. Comme dans le cas des entreprises privées, ces acteurs bénéficient d'incitations financières et non financières à investir dans l'adaptation qui proviennent des gouvernements. Les financeurs privés peuvent apporter un financement direct pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation à l'aide d'un éventail de mécanismes de financement. Par exemple, les MPME peuvent réaliser qu'elles peuvent accéder le plus facilement aux fonds provenant d'institutions de microfinancement.</p>
7	Diversité et intérêts différenciés du secteur privé	<p>Les acteurs du secteur privé sont variés et diffèrent selon leurs motivations lorsqu'il s'agit de s'impliquer dans des mesures d'adaptation. Pour certains, les mesures d'adaptation peuvent être justifiées par la recherche de bénéfices et de nouveaux marchés ou par le souhait de réduire les risques commerciaux ; pour d'autres, il peut s'agir d'une réponse aux politiques, aux réglementations ou aux signaux donnés par les investisseurs. Des acteurs différents auront des profils différents en matière de risques et de capacités, ce qui influera sur leur volonté et leur capacité d'investir leurs propres fonds en faveur du développement de nouveaux marchés ou instruments pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques (UNEP FI et al., 2016).</p> <p>Les acteurs du secteur privé diffèrent selon leur taille (micro, petite, moyenne ou grande) et leur motivation (à but lucratif, organismes caritatifs privés, envois de fonds). Ils peuvent prendre la forme de grandes entreprises cotées en bourse, de micro, petites et moyennes entreprises (MPME), de financeurs et investisseurs privés, de compagnies d'assurance et de fondations privées. Dans ce rapport, le secteur privé est réparti globalement entre les entreprises privées et les financeurs privés.</p>
8	Mitigation et Adaptation	<p><u>La mitigation</u> (atténuation) concerne toutes les politiques et mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre comme le CO₂, ou à les capter dans les forêts, les océans ou les réservoirs souterrains. <u>L'adaptation</u> est le terme utilisé pour décrire toutes les activités visant à se préparer ou à faire face aux</p>

N°	DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	
		<p>conséquences du changement climatique, que ce soit au niveau des ménages, des communautés et des entreprises, ou de secteurs et pays entiers. L'adaptation est essentielle, tant pour faire face aux impacts à court terme qu'à long terme. Pourtant, l'atténuation reste également cruciale : se fier uniquement à l'adaptation conduirait à un niveau de changement climatique auquel il n'est plus possible de s'adapter efficacement, ou seulement à des coûts sociaux, économiques et environnementaux très élevés. Une action réussie sur le changement climatique doit donc inclure à la fois l'atténuation et l'adaptation</p>
9	<p>Mobilisation des financements/ ressources financières</p>	<p>Processus par lequel on obtient des ressources auprès des « fournisseurs » en utilisant différents mécanismes afin de mettre en œuvre le travail des organisations. Les ressources peuvent être sous forme d'argent, d'appui technique, de Ressources humaines, de biens matériels, d'équipements ou de service gratuit. Quant aux fournisseurs de ressources, ils sont représentés par les gouvernements nationaux, les organisations bilatérales et multilatérales (Partenaires techniques et financiers – PTF), les ONG internationales et nationales, les entreprises ou les individus.</p>
10	<p>Plans Nationaux d'Adaptation (PNA)</p>	<p>Le processus PNA a été institué par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2010. Ce processus vise à permettre aux pays en développement, et notamment les pays les moins avancés (PMA), à identifier leurs besoins en matière d'adaptation à moyen et long terme et à élaborer et exécuter des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins.</p> <p>Instituée sous les auspices du Cadre de Cancún pour l'adaptation qui faisait partie des accords de Cancún négociés à la COP16, la décision était axée sur la mise en place d'une planification efficace de l'adaptation dans les PMA, tout en invitant d'autres pays en développement à utiliser les mêmes modalités afin d'appuyer l'élaboration des PNA (UNFCCC, 2011). Le processus a été renforcé en 2012 avec deux objectifs : « réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience » et « intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement » (UNFCCC, 2012, p. 80). Un engagement à concevoir ou renforcer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, y compris par le biais de l'élaboration et la mise en œuvre de PNA, a été précisé par l'Article 7 de l'Accord de Paris de 2015 (UNFCCC, 2016).</p>
11	<p>Planification court, moyen et long terme</p>	<p>La planification est un processus qui fixe (pour un individu, une entreprise, une institution, une collectivité territoriale ou un État), après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les stratégies appropriées, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci (Merlin et</p>

N°	DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	
		<p>Choay, 2010). La notion de planification est indissociable de la notion de <u>temps</u>, généralement projeté en courte, moyenne et longue durée et souvent représenté sous le terme « terme ». En effet, le concept de « terme » représente une durée, l'expiration d'un délai, le moment où prend fin dans le temps une action, une échéance, une limite fixée dans le temps. L'échéancier ou les échéanciers qu'on se donne pour réaliser un objectif ou une activité dépendent à la fois de l'urgence du problème à régler, du niveau de sa complexité/simplicité et de la disponibilité ou non des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et activités planifiées (ACMF Canada)¹.</p> <p>Dans le contexte de la présente stratégie, nous définissons le court terme par un échéancier d'une année. Alors que l'échéancier moyen terme pourrait s'étaler sur une période de trois ans, le long terme dépasse généralement une période de trois ans et représente habituellement les impacts de développement espérés après l'implantation d'un programme ou projet.</p>
12	Programme de développement	<p>Le mot programme de développement désigne un ensemble de projets concourant à l'atteinte d'un objectif de niveau supérieur à ceux des projets. Un programme est alors constitué d'un portefeuille de projets complémentaires. Il représente en outre le regroupement de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme »². Généralement sous forme pluriannuel, il est exécuté sous différents projets spécifiques élaborés dans le cadre de la <u>théorie du changement</u>.</p>
13	Projet de développement	<p>Un projet est un effort visant à atteindre des objectifs spécifiques à l'intérieur d'un délai et d'un budget. Les projets de développement sont limités par des contraintes de temps, de budgets, de ressources ainsi que des spécifications techniques, il est attendu d'eux qu'ils produisent des résultats durables pour ses bénéficiaires.</p>
14	Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources	<p>Une feuille de route qui fournit les détails d'un plan d'action et d'un ensemble de résultats attendus, dans le but de garantir des ressources durables pour le(s) programme(s) et projets de l'organisation, de gérer efficacement les ressources et de communiquer des rapports à ce sujet. "Strategy formulation comprises the articulation of a mission, a set of long-term objectives to be achieved within the stated mission, and an action plan specifying how the mission and objectives will be realized" (Chawla et Berman, 1996).</p>

¹ Gouvernement du Canada, **Agence de la consommation en matière financière du Canada** (<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/yft-vof/FRA/rdb-5-4.aspx>, consulté le 11 janvier 2020)

² Document de référence : Conférence de lancement du processus budgétaire 2020 (25 fév. 2019)

N°	DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS	
15	Théorie du changement	<p>La théorie du changement (TdC) dans le développement est un développement basé sur le contexte et la chaîne de résultats. La théorie du changement utilise le cadre de gestion axée sur les résultats, mais y va au-delà. Le processus de changement social et économique ne se présente pas seulement sous la forme d'un pipeline d'intrants -> activités -> extrants -> résultats -> impacts. Il accorde une attention particulière aux facteurs du contexte qui peuvent influencer positivement ou négativement le cours des résultats et adapter le cours des actions au fur et à mesure que l'on progresse avec des mesures de renforcement ou des solutions (Voguel, 2012, p. 4). L'adaptation et les leçons apprises sont permanentes dans le processus du projet dans le contexte de la théorie du changement. Une théorie du changement est souvent utilisée pour planifier un programme ou un projet, élaborer un plan plus clair et plus plausible, mais parfois ses avantages pour le suivi et l'évaluation ne sont pas réalisés.</p> <p>Fondamentalement, la TdC analyse les contextes relationnels institutionnels, sociaux, politiques et culturels, plante le décor matriciel conductrice du processus d'exécution du cycle du projet, des relations complexes à la fois verticales et horizontales entre différents groupes (parties prenantes institutionnelles et individuelles, acteurs, bénéficiaires directs et indirects, le grand public, etc.). Dans la dynamique du projet, il se joue en permanence le jeu de pouvoir des acteurs (plus souvent couvés que dévoilés) et qui doivent travailler en synergie pour obtenir, ensemble, les résultats de développement anticipés. Les projets de développement, surtout ceux de développement communautaire et ou rural intégré, dont les infrastructures socio-collectives, sont rarement mono-sectoriels. Ils requièrent souvent l'implication et la collaboration de plusieurs départements ministériels, secteurs thématiques et géographiques, ainsi que d'acteurs de différentes provenances. C'est la mise en relation et la production de synergie entre ces différents groupes institutionnels et autres en fonction des contextes dynamiques pour produire les résultats (extrants, effets, impact) anticipés qui est l'objet de la TdC.</p>

Le présent document de stratégie traduit la volonté des autorités nigériennes à réagir efficacement face aux risques climatiques de façon générale et particulièrement ceux liés aux interventions d'adaptation et de résilience. En effet, le Niger a adopté un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) en 1998, une Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC) adoptée en 2003 et révisée en 2014, une Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) en 2012 et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2006. Le pays a également soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016. Cependant, compte tenu du fait que les changements climatiques persistent comme un problème sectoriel, ils doivent être intégrés dans tous les processus de planification du développement et de budgétisation. Ainsi, afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le pays a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le PNUD) par le biais du projet intitulé « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger ». Ce projet vise à éliminer les principales barrières et à compléter les activités de renforcement des capacités en matière de prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux.

L'objectif principal de la mission consiste à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des financements du secteur privé. Les objectifs spécifiques visent à i) :Évaluer l'engagement du secteur privé dans la mobilisation des ressources pour le financement de l'adaptation au Niger, y compris les mesures visant à améliorer les investissements privés au niveau national, régional et international ; ii) Proposer des mesures pour soutenir le développement du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques ; iii) Analyser les cadres de budgétisation et de financement des administrations locales ; et iv) Élaborer le rapport de l'étude et le présenter à un atelier de validation.

La méthodologie utilisée pour atteindre ces objectifs a consisté à la combinaison de l'analyse qualitative et quantitative, ainsi que l'approche de la théorie de changement. Ont été analysées, les sources secondaires, tous les documents de référence d'adaptation et de résilience au changement climatique sur le plan international et national. L'analyse documentaire a été complétée et consolidée par la consultation des sources primaires. À travers des entrevues semi-structurées, le Focus groupe et les enquêtes, plusieurs acteurs ont été consultés. Il s'agit, entre autres, du PNUD, du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD), du Comité de pilotage ainsi que l'équipe d'implantation, de gestion et de suivi-évaluation du projet, des ministères concernés et autres homologues gouvernementaux (Ministère de l'énergie, Ministère de l'agriculture et l'élevage), des administrations locales, des OSC, des femmes et des jeunes intervenant dans le marché climatique.

L'objectif principal de la présente stratégie est d'impliquer davantage le secteur privé dans les actions d'adaptation et de résilience au changement climatique d'une part, et de renforcer les capacités financières des entreprises privées, des financeurs privés ainsi que des acteurs facilitateurs de l'implication du secteur privé dans ces actions d'autre part.

Définie de façon holistique, tenant compte du cadre institutionnel et socio-économique national, régional et international, de la chaîne des valeurs du marché climatique et de la capacité opérationnelle des entreprises nigériennes à répondre aux besoins de ce marché sur le plan national et local, la stratégie est basée sur quatre principes directeurs i) Les orientations stratégiques du Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) du Niger ; ii) Les résultats prévus du projet : « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » ; iii) La prise en compte des avancés et défis du processus du PNA, et Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de 2020 du pays ; i) L'état des lieux en termes de capacités opérationnelle des entreprises privés dans le marché climatique.

Autant les champs d'application du FVC sont vastes, autant les acteurs de financement des programmes et projets d'adaptation sont nombreux. C'est pour cela qu'il est nécessaire de disposer d'une stratégie conise, identifiant les secteurs porteurs, les technologies adaptées, ainsi que les sources de financement facilement accessibles. Autrement dit, les financeurs privés et les entreprises privées devraient élaborer des projets et des plans d'affaires concis et réalistes pour maximiser leurs chances de succès. Cinq axes principaux sont issus de l'analyse prospective du marché climatique sur le plan international et national. Ces axes stratégiques, ainsi que les activités prioritaires qui en découlent sont déclinés comme suit :

	Axes	Activités prioritaire
Axe 1	Mobilisation et engagement des entreprises privées et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation	1a. Création/opérationnalisation d'une commission technique spéciale permanente du financement du secteur privé et de PPP 1b. Élaboration d'une stratégie de communication pour un engagement du secteur privé
Axe 2	Mise à jour de l'état des lieux	2a Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises 2b. Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs 2c. Évaluation des besoins de financement
Axe 3	Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et Plan de travail et de budget annuel (PTBA)	3a Structuration des besoins de financement par le biais de projet : le Budget-programme 3b. Identification des partenaires et connaissance de leurs outils et conditions de financement 3c. Mobilisation des ressources/ investissements
Axe 4	Promotion de l'innovation climatique et renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part	4a Identification des technologies vertes porteuses au Niger 4b. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de vulgarisation comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises 4c. Accroître les investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact
Axe 5	Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part.	5a. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants des entreprises privées 5b. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des entreprises privées

Pour atteindre les objectifs de ces différents axes stratégiques, un plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation (incluant le rôle des parties prenantes), un cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre de la stratégie, un cadre logique ainsi qu'un calendrier, un budget total de mise en œuvre de 430 000 dollars américains (soit 232 551 353 FCFA) et un chronogramme d'exécution sont présentés au chapitre 5 du document de stratégie.

Somme toute, les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté soutenue de l'ensemble des acteurs concernés pour promouvoir la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. Son succès dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le dispositif dans sa mise en œuvre. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs aux divers niveaux en particulier les acteurs facilitateurs/habilitants, les financeurs privés et les entreprises privées sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

1.0. Introduction

1.1. Contexte

1. Le Niger, s'est inscrit dans les efforts de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Il a signé et ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de Rio 1992, respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004, et l'Accord de Paris le 22 Avril 2016 et le 21 septembre 2016. Ces efforts se justifient par les caractéristiques biophysiques et la faible capacité d'adaptation du pays en relation avec une prévalence élevée de pauvreté multidimensionnelle 89.9% (taux de gravité de 73,5%), et profondément rurale (52,4%) et féminine (3 pauvres sur 4 sont des femmes), en font un pays particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. Plus important encore, les moyens de subsistance de près de 84% de la population dépendent des ressources naturelles (PNUD, 2018, 2020)³. En outre, l'économie du pays est sous-développée et son infrastructure limitée, combinées à un des taux de croissance de la population, l'un des plus élevés au monde (3,9%). Dans ce contexte, les changements climatiques représentent des défis importants pour tous les secteurs en particulier pour la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

2. Sur le plan national, le pays a adopté un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) en 1998, une Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC) adoptée en 2003 et révisée en 2014, une Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) en 2012 et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2006. Le pays a également soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016.

3. Cependant, compte tenu du fait que les changements climatiques persistent comme un problème sectoriel, ils doivent être intégrés dans tous les processus de planification du développement et de budgétisation. Ainsi, afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) par le biais du projet intitulé « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger ». Ce projet vise à éliminer les principales barrières et à compléter les activités de renforcement des capacités en matière de prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux.

³ Prodoc « PNUD, Document de projet pour la planification de l'adaptation / Projets de Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). Financé par le Fonds Vert Climat (FVC), juin 2018; TDRs Stratégie de mobilisation des financements du secteur privé (août 2020)

4. Récemment, en juin 2020 le pays a soumis son « Deuxième Rapport National Volontaire (RNV) sur les objectifs de développement durable » après celui présenté au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) en 2018. Tout comme la première fois, le RNV sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) a été conduit de manière participative et inclusive sous l'égide du Ministère du Plan, incluant un atelier de lancement réunissant l'ensemble des acteurs avec la participation des cellules techniques des pôles sectoriels de coordination du Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021, sur les différentes étapes du processus ainsi que la feuille de route. Le 2^{ème} RNV a été validé au cours d'un autre atelier national regroupant des représentants du Cabinet de la Présidence, de la Primature, de la Commission des Affaires Economiques et du Plan de l'Assemblée Nationale, les cellules techniques des pôles, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un développement Durable (CNEDD), les Directeurs des Etudes et de la Programmation et les Directeurs des Statistiques de tous les Ministères et Institutions, des représentants des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des centrales syndicales, des personnes âgées, des personnes handicapées, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires au développement, sans oublier les Agences du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, UNICEF).

5. La mise en œuvre des ODD au Niger s'exécute à travers le PDES qui est l'unique cadre de référence en matière de politique de développement, ceci, afin de maintenir la cohérence d'ensemble et le caractère indivisible et interconnecté des ODD. Ainsi, en dépit de multiples contraintes, des efforts ont été réalisés par le Niger et ses partenaires dans divers domaines pour la mise en œuvre efficace et efficiente des ODD de même que leur suivi.

Selon le RNV 2020, malgré les progrès enregistrés, des défis majeurs restent à relever. Il s'agit entre autres de : a) Produire des données statistiques désagrégées, de qualité et à jour pour le suivi des politiques, stratégies, plans, programmes, projets et Objectifs de Développement Durable ; b) Renforcer la coordination et la centralisation des statistiques sectorielles ; et c) Améliorer le financement du Développement.

1.2. Problématique : De la place du secteur privé dans l'atteinte des ODD

6. Dans les processus de mise en œuvre des ODD, le secteur privé n'obtient pas souvent la place qui lui revient en termes de renforcement de capacité et de financement alors que ce secteur se présente comme le moteur principal de développement économique et social en tant que financeur et exécutant des plans d'action.

7. **Le secteur informel :** Selon les données relevées par le PDES 2017-2021, l'économie reste dominée par le secteur informel représentant plus de 60% du PIB (p. 28). Il est constitué d'entreprises de petite (voire très petite) taille, où l'artisanat, joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Toutefois, il pose un certain nombre de préoccupations liées notamment à la précarité des emplois et la non-effectivité de la mise en œuvre du Programme de Développement des Micro et Petites Entreprises Artisanales élaboré en 2010. Le potentiel de ce secteur, est fortement entravé par les contraintes de l'environnement des affaires, le faible niveau d'électrification, le coût élevé des transports, l'insuffisance de compétences et le faible accès au crédit. Les efforts d'accompagnement et de

formalisation engagés avec la création des centres de gestion agréés présentent des résultats positifs mais encore limités par rapport à l'ampleur du secteur informel.

8. **Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique :** Ce secteur représente la principale source d'activités économiques du pays, occupant plus de 80% de la population active (PDES 2017-2021, 2018, p. 24). Sur la période 2011-2015, sa contribution à l'économie nationale est estimée en moyenne à 37,02% du PIB. Aussi, ce secteur joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois et constitue la principale source de revenus de la plupart de la population rurale. Cependant, il connaît une forte dépendance vis-à-vis des facteurs climatiques affaiblissant sa contribution à la sécurité alimentaire. En effet, selon le PDES 2017-2021, plus de deux millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire chronique, 4,5 millions de personnes sont à risque d'insécurité alimentaire et des millions d'autres souffrent d'insécurité alimentaire de manière transitoire en période de soudure. La capacité de résilience aux chocs divers est très limitée, particulièrement dans les groupes les plus vulnérables de la population et les mécanismes actuels ne permettent pas de garantir une préparation et une réponse adéquate de manière systématique. L'accès réduit des très pauvres aux moyens de production et actifs (terres, crédits, semences, etc.) et aux connaissances limitent leur capacité à développer des moyens d'existence durables et à répondre à leur besoin de manière autonome.

9. **Les énergies renouvelables :** Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale et son plan adopté par Décret n°2004-031/PRN/MME du 30 janvier 2004. A cette stratégie s'ajoute le document du Programme national de Référence d'Accès aux Services Energétiques (PRASE) adopté en janvier 2010. Aussi, le Gouvernement du Niger a adhéré à l'Initiative « Energie Durable Pour Tous (SE4ALL) » du Secrétaire Général des Nations Unies qui vise à atteindre, d'ici 2030, trois objectifs majeurs : (i) assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ; (ii) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et (iii) doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. Les principales actions dans ce domaine, portent sur l'évaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables et la mise en place de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER) dont l'une des missions est de promouvoir, vulgariser et rendre accessibles aux populations rurales les différentes technologies d'énergie, tout en privilégiant les énergies renouvelables. Les efforts du gouvernement ont permis d'améliorer la capacité solaire installée qui passe de 1 Méga Watt (MW) en 2006 à plus de 6,5 MW en 2014. Toutefois, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national est très marginale (0,01%). Cependant, des contraintes existent notamment : (i) le coût initial élevé des investissements des systèmes d'énergies renouvelables ; (ii) le manque d'information sur les ressources énergétiques solaire et éolienne qui est un obstacle majeur à l'investissement et rend difficile l'élaboration de propositions de projets solides et (iii) l'absence de véritables politiques énergétiques.

10. **L'environnement des affaires :** De 2012 à 2016, le Niger a enregistré un progrès important en termes d'amélioration de l'environnement des affaires avec un gain de plus de 10 places dans le classement. Le Niger est ainsi passé du 175ème au 160ème rang de 2011 à 2015. Cette performance s'explique par les meilleurs scores obtenus en matière de création d'entreprises (+43% en termes de rang et 23% en termes de distance à la frontière) et l'octroi de permis de construire (un gain de +3% en

termes de rang et +4,04% en termes de distance à la frontière), (PDES 2017-2021, 2018). Pour consolider ces avancés, le Gouvernement a également adopté un Code des investissements en 2014 (Loi 2414-09 du 16 avril 2014) la Loi sur le Partenariat Public Privé en 2018 (Loi 2018-40 du 5 juin 2018), et a rendu disponible deux guides sur le contrôle budgétaire et le Partenariat Public Privé (PPP), autant d'actions pour créer des opportunités et promouvoir les investissements. Toutefois, beaucoup reste à faire pour consolider cette performance au niveau de l'accès aux crédits, le commerce transfrontalier, le paiement des impôts, le secteur informel. Les contraintes sont relatives : (i) au faible accès aux crédits (93% de la population adulte n'ont accès à aucune sorte de services financiers) ; (ii) à la faiblesse du cadre légal marqué par la lourdeur de la réglementation, la complexité des procédures d'obtention de permis et l'opacité des règles d'évaluation de l'impôt, la faible transparence de la justice, la faible prévisibilité des réformes de la réglementation et les difficultés de délivrance des titres de propriété et (iii) à la faiblesse des ressources humaines pour répondre aux besoins des entreprises.

11. **L'enseignement professionnel et technique** : Ce sous-secteur constitue l'un des principaux facteurs habilitants de l'entreprenariat. Un Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF - 2014-2024) a été mis en place par les autorités nigériennes en 2014 ainsi que le Plan de Transition Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PTSEF) 2020-2022. La part de ce sous-secteur dans les effectifs de l'enseignement secondaire est passée de 13,6% en 2011 à 25,6% en 2015 pour un objectif de 25% (PDES 2017-2021). Cependant, ce secteur fait face à l'insuffisance de crédits d'investissement, de fonctionnement et de recherche. Il y a lieu de relever que les besoins en matière de compétences techniques et professionnelles pour couvrir les secteurs porteurs restent encore à satisfaire. Aussi, le secteur agricole et le secteur informel qui occupent une place centrale dans l'économie restent peu couverts.

12. **Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)** : Les MPME sont le moteur principal de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et du renforcement de la résilience dans les pays en développement, représentant une source importante de financement en faveur de l'adaptation dans un contexte d'investissement limité dans l'infrastructure (RM-PNA, 2019a). Les MPME représentent 90% de l'ensemble des entreprises dans les pays en développement, et un grand nombre de ces acteurs – surtout ceux qui travaillent dans des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture ou l'eau – sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques (UNEP DTU Partnership, 2018). En plus des MPME qui exercent leurs activités au sein de l'économie formelle, les acteurs du secteur privé qui travaillent dans le secteur informel – les petits exploitants agricoles, les vendeurs ambulants, les chauffeurs de taxi travaillant pour certains de manière informelle – souffrent de façon semblable de niveaux élevés de vulnérabilité face aux changements climatiques. Les deux groupes ignorent souvent les risques et opportunités présentés par les changements climatiques et disposent généralement de ressources financières et humaines limitées permettant d'évaluer les risques posés par les changements climatiques à leurs activités et d'y répondre en conséquence (UNEP DTU Partnership, 2018). En outre, ils privilégient généralement les enjeux à court terme et les objectifs de maximisation du profit plus pressants et immédiats dans leurs activités et leurs décisions d'investissement ; l'adaptation aux changements climatiques sur le long terme n'est souvent pas une priorité. Bien que dans les pays développés de telles petites entreprises sont souvent soutenues par des multiplicateurs d'affaires, y

compris les chambres de commerce et les associations d'entreprises, ce soutien est souvent limité ou inexistant dans de nombreux contextes en cours de développement.

13. Ainsi, les MPME qui fonctionnent dans ces contextes nécessitent souvent un soutien ciblé, à l'aide duquel les MPME peuvent investir afin de rendre leurs entreprises plus résilientes face au climat et afin de profiter de nouvelles opportunités présentées par les changements climatiques (Dougherty-Choux et al., 2015). En l'absence de ce soutien, elles resteront plus réactives que volontaristes dans leur approche à l'adaptation (UNEP DTU Partnership, 2018).

14. C'est dans ce contexte que se justifie l'élaboration de la présente stratégie.

1.3. Approche méthodologique et processus d'élaboration de la stratégie

15. L'objectif principal de la mission consiste en l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des financements du secteur privé. Les objectifs spécifiques visent à :

- i) Évaluer l'engagement du secteur privé dans la mobilisation des ressources pour le financement de l'adaptation au Niger, y compris les mesures visant à améliorer les investissements privés au niveau national, régional et international ;
- ii) Proposer des mesures pour soutenir le développement du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques ;
- iii) Analyser les cadres de budgétisation et de financement des administrations locales ;
- iv) Élaborer le rapport de l'étude et le présenter à un atelier de validation.

16. La méthodologie utilisée pour atteindre ces objectifs consiste en la combinaison de l'analyse qualitative et quantitative, ainsi que l'approche de la théorie de changement. Ont été analysées, **les sources secondaires** telles que les documents de référence comme la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de 1992, le Protocole de Kyoto de 1997, l'Accord de Paris de 2016, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA), la Troisième Communication Nationale (TCN) à la CCNUCC et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2016, les Plans de développement communaux et le document de projet (Prodoc) du projet intitulé « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger », sa théorie du changement, le cadre de résultats et de suivi-évaluation, les Plans de travail et de budget annuels (PTBA), les rapports de suivi-évaluation etc.

17. L'analyse documentaire a été complétée et consolidée par la consultation des **sources primaires**. À travers des entrevues semi-structurées, le Focus groupe et les enquêtes, les acteurs suivants

ont été consultés : les responsables du PNUD, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD), le Comité de pilotage ainsi que l'équipe du projet, les ministères concernés et autres homologues gouvernementaux (Ministère de l'énergie, Ministère de l'agriculture et l'élevage), les administrations locales, les OSC, des femmes et des jeunes intervenant dans le marché climatique.

Difficultés et limites de l'étude : La difficulté principale rencontrée au cours de l'étude a été la lenteur et l'insuffisance de communication de la plupart des acteurs contactés. Cependant, l'abondance des informations fournies par ceux consultés et la disponibilité de nombreux documents de politiques, de stratégies, de programmes et de projets ainsi que de divers plans d'action de lutte au changement climatique nous ont permis d'avoir les éléments nécessaires constitutifs de la stratégie.

2.0. ANALYSE PROSPECTIVE : BENCHMARKING DES ENJEUX, DÉFIS, BONNES PRATIQUES, ET DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

2.1. Le Fonds Vert pour le Climat : un instrument opérationnel d'adaptation et de résilience au changement climatique

18. Depuis le Rapport de Brundtland de 1987 (*Notre avenir à tous*), et le Sommet de la Planète de Rio de 1992 sur le développement durable et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui l'a sanctionné, le protocole de Kyoto qui s'y est ajouté en 1997, beaucoup d'efforts ont été déployés pour analyser les enjeux des effets néfastes de la dégradation de l'environnement et du cadre de vie des populations partout dans le monde. Il est désormais acquis de tous que le développement doit être durable, c'est-à-dire, intégrer trois dimensions simultanément : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique. Ainsi, le développement durable est à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social devant être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition⁴.

19. La présente stratégie constitue l'une des actions prioritaires du projet « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger ». Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des directives de la CCNUCC et des instruments opérationnels du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour l'adaptation et la résilience aux effets du changement climatique.

2.1.1. Principes et modalités des financements du FVC

2.1.1.1. Les mécanismes de financement du FVC

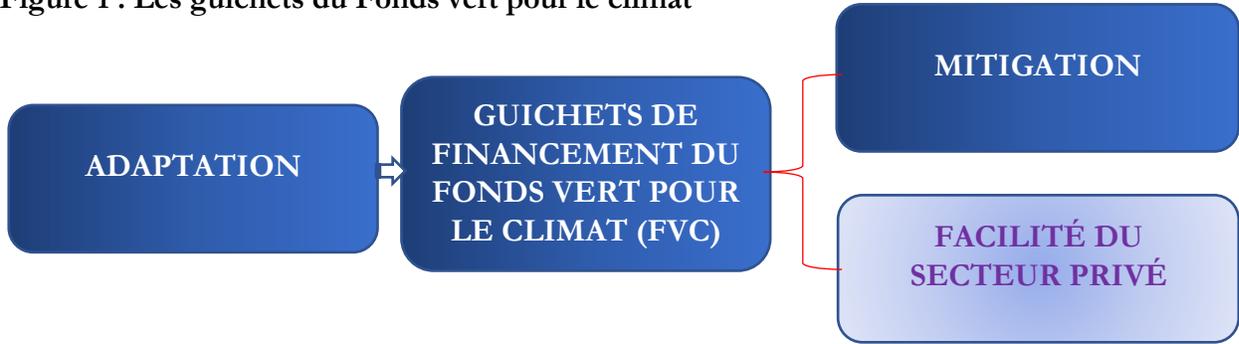
20. Le FVC est un fonds climatique international établi dans le cadre de la CCNUCC. Ce fonds a été créé à la 16^{ème} Conférence des Parties de la CCNUCC en 2010 dans le cadre de l'Accord de Cancun pour aider les pays en développement à réagir au changement climatique en investissant dans un développement résilient à faible émission de carbone. Il cherche à atteindre un financement climatique de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Cependant, à la fin de 2020, 158 projets ont été approuvés pour 7,2 milliards de dollars seulement d'investissement dont 5 milliards pour ceux en cours d'implantation et 1,6 milliards déboursés (FVC, 2020)⁵.

21. Les pays peuvent accéder aux fonds du FVC à travers trois guichets de financement - adaptation, atténuation et facilité du secteur privé.

⁴ Ministère de la transition écologique, *Les 3 piliers du développement durable*, République française, www.3-0.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable (consulté le 23 novembre 2020)

⁵ <https://www.greenclimate.fund/projects/dashboard#>

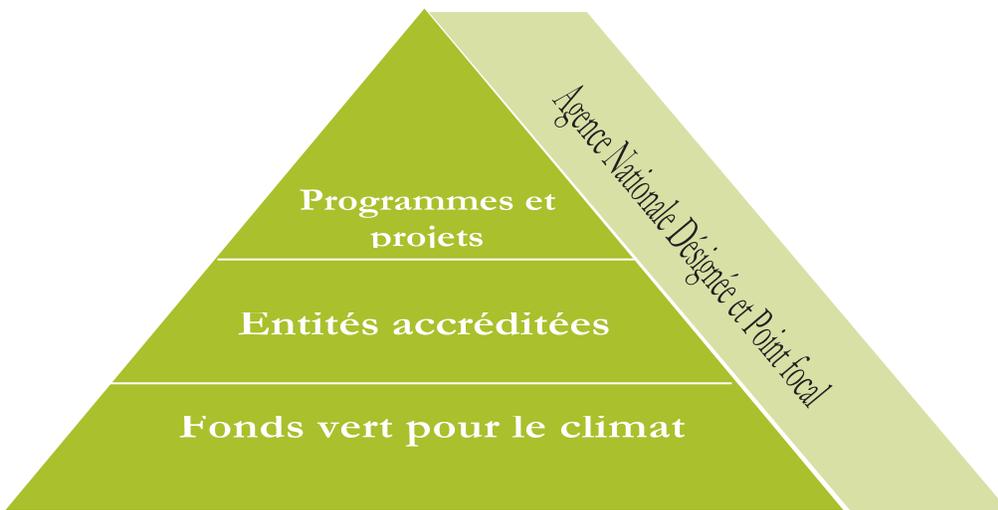
Figure 1 : Les guichets du Fonds vert pour le climat



22. Le mécanisme d'**Accès direct** du Fonds vert pour le climat (FVC) permet aux pays en développement d'accéder directement au financement pour l'adaptation sans intermédiaires. Les principes fondamentaux qui guident le FVC sont basés sur : 1) les normes fiduciaires strictes, reconnues internationalement ; L'intégrité financière et gestion ; 2) la capacité institutionnelle ; 3) la transparence et les pouvoirs d'auto-enquête ; 4) la reconnaissance et le renforcement de l'expertise locale comme socle planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et projets soutenus par le Fonds ; et 5) l'appropriation nationale des projets et potentiel de réplcation à plus grande échelle.

23. Les financements se font sur la base de programmes et projets à des entités nationales ou régionales accréditées.

Figure 2 : L'architecture du Fonds vert pour le climat (FVC)



Source : Adapté, Dr Lucy Ssendi & Neha Neha Rai (2016)⁶

⁶ *Eight things to know about Green Climate Fund*, International Institute for Environment and Development (IIED) Climate Change Group, London, 16 p

24. **Le FVC investit dans huit domaines stratégiques de résultats, conformément aux priorités nationales :**

- ☞ i) Énergie ;
- ☞ ii) Transport ;
- ☞ iii) Santé, sécurité alimentaire et de l'eau ;
- ☞ iv) Moyens de subsistance des personnes et des communautés ;
- ☞ v) Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers ;
- ☞ vi) Forêts et utilisation des terres ;
- ☞ vii) Écosystèmes et service d'écosystèmes ;
- ☞ viii) Infrastructures et sauvegarde de l'environnement.

2.1.1.2. Les Plans Nationaux d'Adaptation

25. Le terme de Plan national d'adaptation est l'aboutissement des efforts d'appropriation de la lutte contre les effets nocifs des changements climatiques par le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) depuis sa création en 2001. Avec l'ambition continue de soutenir les pays les moins avancés (PMA) dans leurs efforts, le LEG leur fournit un appui technique et des conseils sur la préparation et la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). En vertu de son nouveau mandat, conféré lors de la 16^{ème} session de la Conférence des parties (COP) en 2010 à Cancun (Mexique), le LEG propose des directives techniques et un accompagnement sur divers sujets dont la révision et la mise à jour des PANA et au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA).

26. L'adaptation aux changements climatiques est en passe de devenir une étape habituelle et nécessaire de la planification à tous les niveaux. Lors de sa 17^{ème} session, la Conférence des parties (COP) à la CCNUCC a reconnu que la planification de l'adaptation au niveau national pouvait permettre à tous les pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) d'évaluer leurs facteurs de vulnérabilité, de prendre en compte les risques liés aux changements climatiques et de traiter le problème de l'adaptation (CCNUCC, 2012). La COP a également reconnu que, du fait de leur état de développement, les risques liés aux changements climatiques amplifiaient les problèmes de développement des PMA et donc la nécessité d'aborder la planification de l'adaptation dans le contexte plus large de la planification du développement durable. Ainsi, la COP a mis en place le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) de façon à faciliter une planification efficace de l'adaptation au sein des PMA et dans d'autres pays en développement. Un engagement à concevoir ou renforcer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, y compris par le biais de l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, était davantage précisé par l'Accord de Paris de 2015 (UNFCCC, 2016).

Le processus PNA d'un point de vue de financement

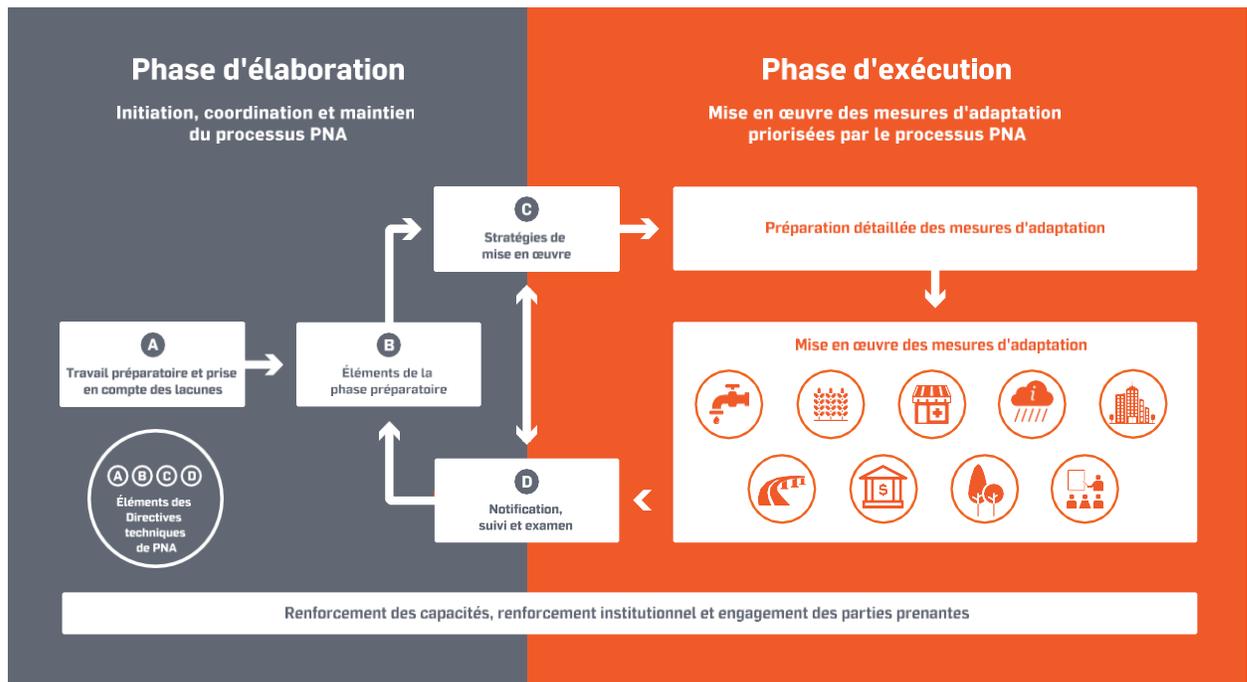
27. Le processus PNA sous un éclairage financier se présente en deux phases générales :

- ☞ ***La phase d'élaboration***, qui comprend les mesures prises pour lancer, coordonner et maintenir le processus PNA de façon continue.
- ☞ ***La phase d'exécution***, qui englobe la préparation détaillée et la mise en œuvre de mesures d'adaptation individuelles priorisées à travers le processus PNA.

28. Reflétant le caractère itératif du processus PNA, des éléments de ses phases d'élaboration et d'exécution peuvent avoir lieu (et donc nécessiter un financement) en même temps. Les pays en développement peuvent avoir accès à un éventail de sources de financement pour soutenir leurs processus PNA, par trois types de sources : les sources nationales, les sources internationales et les privées nationales et internationales. Il s'agit spécifiquement de :

- i) Recettes publiques intérieures;
- ii) Fournisseurs bilatéraux;
- iii) Fournisseurs multilatéraux;
- iv) Acteurs du secteur privé à l'échelon national et international.

Figure 3 : PNA : Éléments clés nécessitant un financement



(RM-PNA, 2017b)⁷

29. Selon le Réseau mondial des Plans nationaux d'adaptation, un défi majeur pour les pays est de déterminer comment conjuguer ces différentes sources de façon optimale afin de faire face à leurs besoins de financement, tout en tenant compte des capacités et circonstances nationales (RM-PNA, 2017b).

30. **La stratégie de mobilisation des financements du secteur privé répond au besoin d'augmentation et de diversification des sources de financement du PNA au Niger.**

Un nombre limité de sources (principalement le financement public intérieur, les fournisseurs bilatéraux et les

⁷ Réseau mondial de Plan national d'adaptation (RM-PNA), (2017b), « Financer les processus de plans nationaux d'adaptation (PNA) : Favoriser l'atteinte des objectifs d'adaptation des contributions déterminées au niveau national (CDN) », GIZ, USA (Federal Ministry for Economic Cooperation and Development), International Institute for Sustainable Development (IISD), Coordination pour un développement résilient au changement climatique (Winnipeg, Canada).

fonds multilatéraux) apportent un soutien particulier à la phase d'élaboration du processus PNA. En revanche, des financements plus diversifiés (domestique et international, public et privé) pourraient être disponibles afin d'appuyer la phase d'exécution du processus PNA. Cette tendance est conforme à la prévision selon laquelle un financement plus important sera nécessaire pour appuyer la phase d'exécution du processus PNA (RM-PNA, 2017b). Il faut néanmoins signaler qu'à présent, les financements identifiés directement en tant que soutiens au processus PNA sont destinés essentiellement à la phase d'élaboration.

2.1.1.3. Place du secteur privé dans les processus d'adaptation et de résilience au changement climatique.

Alignement des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avec le PNA

31. **L'Accord de Paris de la CCNUCC exige que ses signataires préparent, communiquent et assurent des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), qui établissent les étapes qu'ils prévoient prendre, compte tenu de leur contexte national, afin d'aider à concrétiser les objectifs de l'Accord (UNFCCC, 2019). Le processus de PNA peut être un instrument utile pour mettre en œuvre les objectifs des CDN (et inversement) en promouvant l'appropriation politique, la cohérence politique et la clarté plutôt que les priorités nationales (2017).** L'alignement entre ces initiatives peut également aider à harmoniser les orientations et le renforcement des capacités, à intégrer des mécanismes de planification et à rationaliser les processus d'accès aux fonds et de mise en œuvre (Dazé, Tertton, & Maass, 2018). Ainsi le secteur privé doit être impliqué dans les discussions autour de l'alignement des CDN et du PNA, dans la conception des systèmes et des mécanismes de coordination et dans la mise en place d'un langage commun portant sur l'adaptation et la résilience. Cela aidera à garantir que les réalités sur le terrain soient reflétées de manière appropriée dans ces processus.

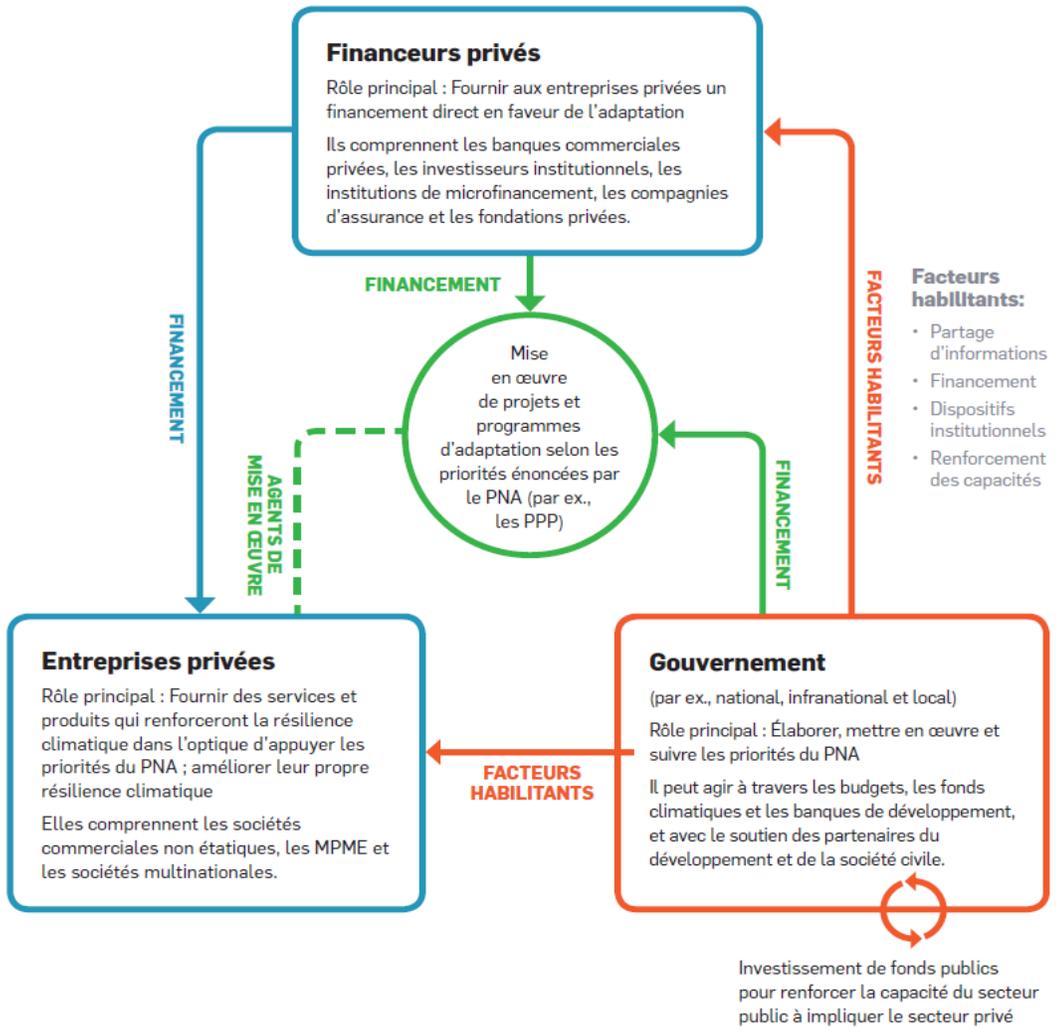
32. « L'adaptation aux impacts des changements climatiques, que ce soit au niveau national, infranational ou local, n'est pas du seul ressort des gouvernements nationaux. Elle nécessite des apports coordonnés de la part de multiples parties prenantes, y compris les autorités locales, les partenaires du développement, les communautés et la société civile. Les entreprises et les investisseurs doivent également être impliqués, car ils représentent les moteurs clés de la croissance économique dans les pays en développement, comptabilisant 60 pour cent du produit intérieur brut, 80 pour cent des flux de capitaux et 90 pour cent des emplois. On dépendra d'eux pour créer les emplois nécessaires pour soutenir l'adaptation, pour développer les produits et services nécessaires pour que les sociétés deviennent plus résilientes face aux enjeux climatiques et pour financer—de manière directe ou indirecte—de nombreuses mesures d'adaptation. L'inclusion stratégique et bien informée du secteur privé dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques comme dans les activités d'adaptation doit faire partie intégrante des efforts de tous les pays pour s'adapter aux impacts des changements climatiques ; les acteurs du secteur privé seront des partenaires clés dans la conception, le financement et la mise en œuvre des priorités en matière d'adaptation » (RM-PNA, 2017a, iii).

33. Le Fonds vert pour le climat encourage les investissements du secteur privé au moyen d'instruments concessionnels, y compris les prêts-projets à faible taux d'intérêt et à long terme, les lignes

de crédit aux banques et autres institutions financières, les prises de participation et les atténuateurs de risques, tels que les garanties, la protection contre les premières pertes et la capacité fondée sur des subventions -des programmes de construction.

34. *Les facteurs de succès des PNA sont à deux stades essentiels : la mise en place de facteurs habilitants par les gouvernements et l'implication des acteurs du secteur privé dans l'élaboration du PNA lui-même et tout le long de son exécution.*

Figure 4 : Rôle des différents acteurs dans le financement privé des PNA



Source : Réseau mondial des PNA (2017a, p. 22)

Facteurs habilitants pour l'implication du secteur privé dans le processus de PNA

35. Selon de Réseau mondial des Plans nationaux d'adaptation, il existe un certain nombre de facteurs que les gouvernements, avec le soutien des partenaires du développement, de la société civile et des acteurs privés, peuvent mettre en place ou renforcer afin de faciliter et favoriser le degré nécessaire

d'implication du secteur dans le processus de PNA et dans la poursuite des engagements en matière d'adaptation énumérés par la CDN d'un pays. Ces facteurs peuvent aider à faire face aux obstacles qui ont tendance à freiner l'implication du secteur privé dans les processus d'adaptation, ces obstacles pouvant être informationnels, financiers, techniques ou institutionnels. Les capacités techniques peuvent être renforcées parmi ceux qui porteront des responsabilités en matière de conception, d'exécution et de suivi des mesures d'adaptation. Les gouvernements qui conçoivent leur propre processus de PNA devraient, dans la mesure du possible, chercher à tenir compte de chacun des facteurs habilitants suivants :

- i. **Partage d'informations** : Il existe trois principaux obstacles informationnels à l'implication du secteur privé dans l'adaptation : comprendre la nécessité de s'adapter aux changements climatiques ; comprendre les changements auxquels on s'adapte ; et comprendre quel est le meilleur moyen de s'adapter. Les gouvernements jouent un rôle important à la fois dans la production d'informations climatiques et dans la facilitation du partage de celles-ci – des informations climatiques robustes serviront, après tout, de base à la planification de l'adaptation. De par leur travail avec les partenaires du développement et la société civile, ils peuvent aussi commencer à combler les lacunes de connaissances par le biais de la diffusion et promotion des meilleures pratiques en matière d'adaptation, de la promotion de l'apprentissage entre pairs et de la mise en lumière des leçons apprises des mesures et programmes d'adaptation passés, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.
- ii. **Financement** : Les obstacles financiers à l'implication dans le processus de PNA incluent ceux liés à l'accès au financement nécessaire aux mesures d'adaptation et ceux liés à la disponibilité d'instruments financiers appropriés pour ceux qui en ont besoin. Là où les marchés ne fonctionnent pas de manière à encourager (ou à permettre) l'investissement du secteur privé dans des efforts pour améliorer leur résilience ou pour élaborer de nouveaux produits ou services résilients face aux changements climatiques, une intervention publique peut se révéler nécessaire.

Les gouvernements peuvent utiliser des incitations financières pour motiver les acteurs du secteur privé à investir dans de nouveaux produits ou marchés qui soutiennent l'adaptation et répondent aux priorités énoncées par le PNA. Ces incitations financières à investir dans les priorités du PNA peuvent inclure les allègements fiscaux ; les garanties contre les risques ; les marchés publics gouvernementaux qui contribuent à sécuriser la demande pour de nouveaux produits et services résilients face aux changements climatiques ; et des conditions favorables établies par les organismes de crédit à l'exportation visant à rendre plus attrayants les investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Les gouvernements peuvent aussi employer des mécanismes tels que les taxes, les prélèvements, les redevances et les droits afin de générer des fonds permettant de proposer un soutien financier pour les évaluations des risques climatiques ; les services de vulgarisation ; et le financement de démarrage ou d'amorçage pour de nouveaux produits et services.

- iii. **Dispositifs institutionnels** : Afin de promouvoir l'implication du secteur privé dans le processus de PNA, les gouvernements doivent chercher à s'assurer que les cadres juridique et politique—ainsi que les dispositifs institutionnels appropriés—soient en place afin d'appuyer les investissements en matière d'adaptation et de faciliter le dialogue entre les décideurs nationaux et infranationaux, les entreprises privées et les financeurs privés.

- iv. **Renforcement des capacités** : Les acteurs du secteur privé peuvent ne pas avoir les capacités techniques nécessaires pour comprendre et utiliser les données et informations climatiques, les technologies et équipements nécessaires à leur adaptation, élaborer les modèles commerciaux nécessaires à la mise sur le marché de ses produits et services en lien avec l'adaptation ni pour intégrer la gestion des risques climatiques dans leurs activités commerciales habituelles, participer au processus de PNA. ***Dans le cas des financeurs privés, des capacités améliorées sont souvent nécessaires pour intégrer les risques climatiques dans les portefeuilles de placement et les produits de financement et pour mieux quantifier et suivre les retours sur investissement dans le cadre de l'adaptation.*** Les gouvernements, avec le soutien des partenaires du développement et des prestataires de services aux entreprises centrés sur l'adaptation, devraient œuvrer pour renforcer ces capacités, afin de créer un environnement dans lequel les entreprises et les financeurs sont en mesure de comprendre et d'agir sur les informations actuelles et prévues portant sur les changements climatiques.

Impliquer le secteur privé dans les phases du processus de PNA

36. Lorsque les facteurs habilitants sont en place, les gouvernements peuvent impliquer le secteur privé de manière effective au cours des trois phases du processus de PNA. Cet engagement ne sera pas figé mais doit se poursuivre en tant que processus itératif dès le début du PNA et pendant sa mise en œuvre, son S & E et son ajustement.

- i. **Planification** : Au cours de la phase de planification du processus de PNA, les gouvernements devraient mettre l'accent sur la promotion d'un consensus entre les principales parties prenantes quant au caractère des menaces dues aux changements climatiques, l'établissement de priorités et l'élaboration d'un plan visant à mobiliser les ressources nationales et internationales nécessaires à la mise en œuvre. Un élément essentiel de ces actions est la participation de toutes les parties prenantes pertinentes, y compris le secteur privé. Les gouvernements devraient veiller à ce que tout secrétariat multipartite ou comité de coordination supervisant le processus de PNA implique des représentants du secteur privé, d'entreprises spécifiques ou d'associations d'entreprises, afin de permettre aux entreprises et aux financeurs de faire connaître leurs priorités, besoins et contraintes.

Il est recommandé aux gouvernements d'élaborer, au cours de ce stade précoce du processus de PNA et à l'aide d'une vaste consultation, une stratégie d'engagement du secteur privé afin de garantir une implication coordonnée et continue au cours des stades ultérieurs du processus de PNA. La présente stratégie justifie donc cette préoccupation.

- ii. **Mise en œuvre** : La mise en œuvre du PNA exige une solide coordination entre les acteurs gouvernementaux ainsi que des voies de communication ouvertes avec les parties prenantes non gouvernementales dont la société civile et le secteur privé. C'est au cours de ce stade que les mesures d'adaptation en matière de changements climatiques sont intégrées dans les processus de développement de moyen et long terme. Les entreprises privées peuvent appuyer l'adaptation en prenant en compte les changements climatiques dans leurs opérations commerciales et en élaborant et distribuant des biens et services non financiers qui sont résilients face aux changements climatiques et qui soutiennent l'adaptation. Les financeurs privés peuvent fournir un financement direct en faveur de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Si des incitations claires ont été mises en place pour favoriser les

investissements par les entreprises en faveur de l'adaptation, mais de tels investissements ne sont pas réalisés, les gouvernements devraient intervenir.

Si les acteurs financiers locaux n'ont pas élaboré les produits financiers nécessaires au secteur privé pour investir dans l'adaptation en raison de perceptions que les risques restent trop élevés ou que les retours sur investissement restent trop incertains – ce qui constitue une réalité pour de nombreux pays en développement – les gouvernements doivent continuer à faire valoir l'argument commercial en faveur de l'adaptation. Tout au long de la phase de mise en œuvre du PNA, le gouvernement devrait engager le dialogue de manière continue avec l'ensemble des parties prenantes afin d'appuyer et d'améliorer les conditions habilitantes nécessaires à l'implication du secteur privé. Cela comprend, entre autres : diffuser des informations climatiques nouvelles ou mises à jour ; encourager l'apprentissage et l'échange entre pairs ; faire le point des obstacles existants et émergents en matière d'implication dans le PNA ; renforcer les capacités afin d'identifier, concevoir, mettre en œuvre et suivre les activités d'adaptation ; soutenir les principaux multiplicateurs d'affaires ; et fournir des mises à jour plus vastes par le biais du dialogue public-privé quant à la mise en œuvre du PNA et son évolution au fil du temps. **Les gouvernements devraient également explorer les possibilités de partenariats public-privé (PPP) durant la phase de mise en œuvre, ces partenariats convenant bien aux projets à grande échelle dans lesquels l'une des parties n'aurait pu participer seule en l'absence de partenariat, compte tenu des exigences et risques d'investissement impliqués.**

2.1.2. Des autres acteurs multilatéraux, bilatéraux et privés de financement du secteur privé dans les actions d'adaptation et de résilience au changement climatique

37. Les sources de financement du marché climatique sont multiples. Ils proviennent des Fonds mondiaux, d'organisations multilatérales et bilatérales et d'entités nationales, publiques comme privées.

Figure 5 : Les acteurs internationaux de financement de l'adaptation et la résilience



Source : FVC (2016)⁸

⁸ Vue d'ensemble du Fonds d'Adaptation. Atelier Afrique Francophone, Casablanca (3-5 mai 2016)

38. Le Réseau mondial des PNA et la Coordination pour un développement résilient au changement climatique ont fait un excellent travail de fond répertoriant les principaux partenaires du développement et impliquant le secteur privé.

39. Les partenaires de choix, travaillant avec et appuyant le secteur privé sont les suivants :

a. Les fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement : De façon générale, ces fournisseurs attribuent des financements au secteur public et aux organisations de la société civile. Leurs activités comprennent la facilitation de dialogues avec le secteur privé, le soutien des conditions habilitantes, le renforcement des capacités et les systèmes de subventions de contrepartie. Parmi les fournisseurs actifs dans ce domaine, citons :

- ☞ USAID (Agence des États-Unis pour le développement international)
- ☞ ASDI (Agence suédoise de coopération internationale au développement);
- ☞ GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), et
- ☞ DFID (Département du développement international du Royaume-Uni).

b. Les activités de secteur public des banques de développement et des fonds climatiques : Ces acteurs peuvent fournir au secteur public des prêts, des subventions ou des garanties ; les activités financées comprennent le soutien des conditions habilitantes, le renforcement des capacités et le soutien financier au moyen de lignes de crédit. Le Fonds vert pour le climat, par exemple, a pour mandat de soutenir le processus de PNA et exige que des éléments du secteur privé soient compris dans les demandes de financement. Parmi les autres exemples, on peut citer :

- ☞ Banque mondiale ;
- ☞ Banque africaine de développement (BAD) ;
- ☞ KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau KfW Bankengruppe);
- ☞ AFD (Agence Française de développement) ;
- ☞ FEM (Fonds pour l'environnement mondial) et,
- ☞ Les fonds d'investissement climat.
- ☞ Le Fonds vert pour le climat (FVC).

c. Les institutions financières de développement (IFD) bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement : Ces acteurs peuvent fournir au secteur privé des capitaux propres, des prêts, des garanties ou une assurance contre le risque. Leurs activités peuvent inclure le financement direct d'entreprises, l'apport de fonds visant à atténuer les risques dans l'optique d'attirer des investissements privés, la démonstration de la viabilité dans les zones à haut risque, et le renforcement des capacités. Des exemples comprennent :

- ☞ SFI (Société financière internationale) ;
- ☞ SII (Société interaméricaine d'investissement) ;
- ☞ DEG (Deutsche Investitions – und Entwicklungsgesellschaft);
- ☞ OPIC (Société américaine de promotion des investissements privés à l'étranger) ;

2.1.3. Instruments pour l'investissement privé en faveur des mesures d'adaptation

40. Un grand nombre des instruments privés sont des instruments d'investissement traditionnels (tels que le financement par l'emprunt, les investissements en capitaux propres et les subventions) ; cependant, ces dernières années ont vu l'émergence d'instruments nouveaux et innovants (tels que les obligations vertes et les obligations bleues).

41. Un grand nombre des mêmes instruments utilisés dans le cadre d'investissements commerciaux traditionnels peuvent être employés pour financer les mesures d'adaptation menées par le secteur privé ; le choix de l'instrument dépendra de divers facteurs, y compris du profil de risque de l'investisseur et du placement sous-jacent, du site de l'investissement (pays développé ou en développement) et du degré de sophistication des marchés locaux de capitaux. Parmi ces instruments on peut citer :

- a. **Instruments de dette :** Le financement par l'emprunt de l'adaptation peut concerner les prêts traditionnels, le micro crédit et les lignes de crédit vertes et peut se faire par le biais d'une institution locale de financement ou d'une banque nationale de développement. Les prêts concessionnels, qui proposent des conditions plus généreuses que celles disponibles sur le marché, peuvent contribuer à donner accès au financement, tout comme les mécanismes de réaffectation des prêts, par lesquels les banques de développement ou les institutions financières internationales (IFI) apportent un financement à une entité (un gouvernement ou une banque commerciale nationale), le montant du principal étant à son tour prêté à une autre entité.
- b. **Instruments de capitaux propres :** Les financeurs peuvent également avoir recours au financement par capitaux propres afin de soutenir l'adaptation, en achetant des actions d'un projet d'adaptation ou d'une entreprise pertinente en échange d'une participation partielle. Pour les investisseurs en capitaux propres, les fonds d'investissements d'impact facilitent l'investissement en faveur d'initiatives ayant un impact social et environnemental pour une communauté ou un projet tout en apportant un retour sur investissement. Par ailleurs, le financement mezzanine représente un hybride entre le financement par l'emprunt et le financement par capitaux propres permettant aux prêteurs de convertir leurs prêts en participations en capital en cas de défaut de remboursement.
- c. **Philanthropie et subventions :** Au-delà du financement par l'emprunt et du financement par capitaux propres, le financement de l'adaptation peut également provenir de subventions liées à des initiatives de responsabilité sociale des entreprises et de philanthropes privés. Les systèmes public-privé de subventions de contrepartie peuvent également être fréquents ; ces systèmes, qui nécessitent un cofinancement privé pour donner accès aux fonds publics, pourraient ouvrir

des possibilités de financement à des entreprises qui autrement seraient incapables d'obtenir un financement en faveur des mesures d'adaptation (Crishna Morgado & Lasfargues, 2017)⁹.

- d. **Gestion des risques** : Compte tenu du rôle central que joue le risque dans les décisions d'investissement, il existe également un certain nombre d'instruments de gestion des risques qui peuvent être employés par ceux qui recherchent un financement de l'adaptation afin d'améliorer leur profil de risque. Ceux-ci peuvent inclure le recours à une assurance, un accès amélioré au crédit et la constitution de réserves ou de fonds pour les périodes difficiles afin de faire face aux baisses des marchés ou aux événements inattendus. Le secteur public peut également apporter des garanties de développement en soutenant le financement d'initiatives qui font progresser le développement social et économique. **Les garanties gouvernementales peuvent contribuer à réduire le risque pour ceux qui prêtent aux petites entreprises un financement lié à l'adaptation** (UNEP FI, et al., 2016)¹⁰. À plus grande échelle, les mécanismes de financement des risques, tels que le Dispositif de climat extrême qui est actuellement à l'état de projet, peuvent être utilisés pour transférer le risque financier lié aux catastrophes climatiques des gouvernements individuels vers une entité financière partagée.

2.2. Du projet « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger ».

2.2.1. Le cadre national : du PDES 2017-2021

42. La présente stratégie s'inscrit dans le projet « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger », l'un des orientations stratégique du PDES 2017-2021. Les orientations stratégiques du Niger en matière de changement climatique font partie des domaines d'investissement du FVC. L'état de dégradation de l'environnement a amené le gouvernement à adopter le 28 Septembre 2016, une Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable définissant un cadre plus cohérent d'interventions et d'investissements.

43. Le Niger a élaboré plusieurs documents stratégiques, notamment les documents de Communications Nationales, le Programme d'Actions Nationales en matière d'Adaptation au changement climatique (PANA), l'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (horizon 2030) dans le cadre de la COP 21 et le Cadre Stratégique de gestion durable des terres (CS-GDT) et son plan d'investissement 2015-2029.

⁹ Crishna Morgado, N., & Lasfargues, B. (2017). *Engaging the private sector for green growth and climate action: An overview of development co-operation efforts*. Paris: OECD. Extrait de www.cbd.int/financial/2017_docs/oecd-private2017.pdf

¹⁰ UNEP FI, BMZ, GIZ, and the Frankfurt School. (2016). *Demystifying adaptation finance for the private sector*. Geneva: UNEP Finance Initiative. Extrait de www.unepfi.org/publications/climate-change-publications/demystifying-adaptation-finance-for-private-sector

44. En effet, la "*Gestion durable de l'environnement*" représente l'Axe 5 des priorités stratégiques du Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) du Niger, couvrant les huit domaines stratégiques de résultats du FVC, incluant la promotion des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, les énergies renouvelables et le renforcement des capacités.

Tableau 1 : Alignement PDES versus FVC et Fonds d'adaptation

Domaines des réformes majeures de l'Axe stratégique 5 du PDES 2017-2021		
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement		Accélération du processus de la décentralisation
		Promotion des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
		Promotion des énergies renouvelables
Structure programmatique du PDEC 2017-2021		
Axes du PDES	Programme PDES	Domaines DOE ¹¹
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	Programme 10 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique	10.1. Gestion durable des terres et des eaux
		10.2. Gestion de la diversité biologique
		10.3. Gestion intégrée des ressources en eau
	Programme 11 : Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique	11.1. Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement
		11.2. Résilience et durabilité des établissements humains
		11.3. Renforcement des capacités d'adaptation de résilience et d'atténuation
		11.4. Promotion de l'économie verte

2.2.2. Du Plan national d'adaptation du Niger

45. Le Niger a élaboré ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en 2015¹² et la préparation de son PNA en 2017 (PNUD, 2018)¹³ avec une feuille de route précise en vue de garantir l'harmonisation et de complémentarité entre les deux cadres d'adaptation et de résilience au changement climatique. Conformément à la feuille de route, le financement du FVC sera utilisé pour soutenir la formulation d'un PNA et l'intégration de l'adaptation dans les processus de planification. La feuille de route du Niger détaille la série d'étapes à suivre, notamment les interventions stratégiques clés qui soutiendront le processus PNA. Ces interventions mettent l'accent sur :

¹¹ Document d'orientations économiques

¹² « Contribution Prévue Déterminée au niveau National - CPDN (INDC) » du Niger, 26 Septembre 2015, 17 p.

¹³ PNUD (2018) *Niger: Rapport de Pays -PNA (Dépliant, 4 p)*. Il faut relever que le processus PNA est lancé en mai 2014 avec un inventaire des plans, stratégies, programmes et projets existants en matière d'adaptation est entrepris. Ces actions ont abouti en fin 2014 à une feuille de route PNA avec des activités détaillées et un calendrier sur une période de 3 à 5 ans. Ces activités sont harmonisées avec l'initiative "les nigériens nourrissent les nigériens", la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive, le Plan de développement économique et social, ainsi que la Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques. Cependant, les actions incluses dans la feuille de route n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du manque de financement.

- i) Le renforcement de la coordination ;
- ii) Le développement des compétences et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- iii) La création d'une plateforme d'information efficace ;
- iv) L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la « Vision 2035 », et
- v) Le renforcement de l'intégration et de la mise en œuvre des efforts d'adaptation dans les structures de gouvernance locales.

46. La feuille de route présente également des activités visant à développer des systèmes d'information sur le climat et à améliorer la collecte et la gestion des données, ainsi que des activités visant à coordonner, suivre et évaluer le processus PNA. Une proposition de préparation (« Readiness Proposal ») a été soumise au FVC pour obtenir un appui financier dans le cadre du programme de préparation et d'activités préparatoires. Ce projet complète un autre projet financé par le FEM sur l'adaptation dans le secteur de l'eau en instance de démarrage.

2.2.3. Du projet : « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger »

47. Le projet : « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » s'inscrit dans le Résultat du Programme Pays, notamment, le *"Produit 3 du programme UNDAF : l'Etat améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéfices associés ainsi que des mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage pour une économie verte"* et du Produit du plan Stratégique du PNUD : 2.3.1 sur "Les politiques, plans, systèmes et financements du développement fondés sur les données climatiques et les risques connus, intègrent des solutions pour réduire les risques de catastrophe, permettre l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et prévenir les crises". Ce projet est lancé en Juillet 2018 avec une date de fin prévue en juillet 2022.

48. Le projet s'inscrit dans le processus du PNA. Il vise à éliminer les principales barrières et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours en matière de prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux. C'est dans ce cadre qu'il est prévu d'élaborer une stratégie de mobilisation des financements du secteur privé.

49. **La présente stratégie représente la réponse au 5^{ème} et dernier résultat du projet : « La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible ».**

Tableau 2 : Résultats attendus du projet

N°	Résultat attendu	Objectif
Résultat 1	« Le mandat national, la stratégie et les mécanismes de pilotage sont établis, et les lacunes sont évaluées et comblées »	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de coordination de l'adaptation au changement climatique (ACC) et du PNA au Niger ; - Faciliter l'engagement intersectoriel et celui des parties prenantes ; - Développera une approche de long-terme pour le développement des capacités pour la planification nationale de l'adaptation et des réponses au changement climatique au Niger.
Résultat 2	« Un travail préparatoire pour le PNA est entrepris pour développer une base de connaissances et élaborer un PNA »	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir que la planification de l'adaptation s'appuie sur les meilleures informations climatiques et socio-économiques disponibles ; - Fournir une évaluation des options d'adaptation et - Établir une base de connaissances rassemblant les informations disponibles, l'évaluation et le comblement des lacunes ainsi que les options d'adaptations seront facilitées et fondées sur des éléments concrets.
Résultat 3	« La mise en œuvre du PNA est facilitée »	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'intégration de l'ACC dans les processus de planification et de budgétisation du développement ; - Appuyer l'alignement du PNA avec les priorités nationales et les cadres stratégiques.
Résultat 4	« Des mécanismes de communication, de suivi et d'examen des progrès des PNA et des mesures d'adaptation sont mis en place »	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation servant à évaluer et partager les résultats des initiatives liées à l'ACC. Il fera partie d'une plateforme nationale intégrée sur l'ACC qui appuiera l'organisation, la gestion et l'accès facile à de telles données, et qui sera alignée sur les autres systèmes existants ou à venir dans d'autres secteurs. Cela contribuera au renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation pour une planification plus vaste du développement.
Résultat 5	« La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible »	<ul style="list-style-type: none"> - S'attaquer aux restrictions en matière de ressources financières des processus du gouvernement nigérien en matière d'ACC en chiffrant les besoins d'adaptation, en impliquant le secteur privé ; - Identifier les opportunités de financement, particulièrement pour les acteurs nationaux tels que l'Entité d'Implémentation Nationale (NIE) et les autorités locales.

50. **Le financement du secteur privé est intégré de façon transversale dans les activités suivantes attendues du projet.**

51. **Activité 5.1: Évaluer les coûts des activités d'adaptation intégrées :** Cette activité se concentrera sur l'élaboration d'une stratégie de financement pour le PNA, y compris un coût approximatif de sa mise en œuvre basé sur les estimations produites dans le Résultat 2. Cette activité impliquera de procéder à une évaluation des capacités des institutions gouvernementales nationales afin de mobiliser et d'acheminer les fonds pour l'adaptation en conduisant une estimation plus complète des coûts de programmes prioritaires présélectionnés en vue d'élaborer des propositions de projets dans l'activité 5.3.

52. **Activité 5.2: Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé :** Sur la base de la stratégie de mise en œuvre du PNA développée dans le cadre du Résultat 3, une stratégie de financement sera nécessaire pour effectivement mettre en œuvre le PNA. Il sera développé à la suite du CPEIR et du CPrEIR et parallèlement à l'exercice d'étiquetage budgétaire, afin de mobiliser et d'utiliser efficacement les sources de financement pour l'adaptation. Il visera à tirer parti des mécanismes novateurs de mobilisation de fonds et de participation du secteur privé. Cette activité consistera en l'évaluation de l'engagement du secteur privé et en l'élaboration d'une stratégie pour mobiliser les financements du secteur privé et soutenir le développement du secteur privé. Cela inclura des mesures visant à renforcer l'environnement propice aux investissements privés aux niveaux national, régional et international. Une évaluation des cadres de budgétisation et de financement des administrations locales sera conduite et une stratégie sera élaborée pour stimuler l'engagement du secteur privé par l'intermédiaire des administrations locales.

53. **Activité 5.3: Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers différents secteurs.**

54. Cette activité sera conduite à travers la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel clé de la NIE et d'autres membres clés du personnel ministériel et de la société civile. Elle viendra également en complément de l'exercice de Programmation Pays du FVC du Programme de Préparation du FVC, en identifiant et en priorisant au moins deux idées de concepts.

3.0 PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE

3.1. Mission et objectif principal de la stratégie

55. La formulation d'une stratégie comprend l'articulation d'une mission, un ensemble d'objectifs à atteindre dans le cadre de la mission déclarée, et un plan d'action précisant comment la mission et les objectifs seront réalisés.

56. **La mission** de la présente stratégie est de mettre en place des mécanismes rapides, flexibles, et adéquats de financement du secteur privé dans les actions d'adaptation et de résilience au changement climatique.

57. **L'objectif principal** de la stratégie est d'impliquer davantage le secteur privé dans les actions d'adaptation et de résilience au changement climatique d'une part, et de renforcer les capacités financières des entreprises privées, des financeurs privés ainsi que des acteurs facilitateurs de l'implication du secteur privé dans ces actions d'autre part.

3.2. Principes directeurs de la stratégie

58. La stratégie est définie de façon holistique, tenant compte du cadre institutionnel et socio-économique national, régional et international, de la chaîne des valeurs du marché climatique et de la capacité opérationnelle des entreprises nigériennes à répondre aux besoins de ce marché sur le plan national et local. Ainsi, la stratégie est basée sur quatre principes directeurs :

- a. Les orientations stratégiques du Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) du Niger ;
- b. Les résultats prévus du projet : « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » ainsi que des activités subséquentes prévues ;
- c. La prise en compte des avancées et défis du processus du PNA, et de la Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de 2020 du pays ;
- d. L'état des lieux en termes de capacités opérationnelles des entreprises privées dans le marché climatique.

3.3. Orientations stratégiques

59. Les orientations de la stratégie s'inspirent des directives du Réseau mondial des Plans nationaux d'adaptation relatives à l'élaboration des stratégies de financement des actions d'adaptation et de résilience au changement climatique (RM-PNA, 2017b). Selon le Réseau mondial des PNA, vu la diversité des financements disponibles pour appuyer le processus PNA, il est essentiel que les pays fassent correspondre leurs besoins de financement avec les sources les plus appropriées afin de répondre à ces besoins.

60. La stratégie joue un rôle primordial en soutenant systématiquement une approche nationale coordonnée pour identifier les besoins de financement durant le processus PNA et aider à hiérarchiser les sources de financement potentielles et expliquant en détail, étape par étape, comment réaliser ses objectifs de financement. Trois **principaux éléments constitutifs sont alors indispensables** :

- ☞ *L'identification du manque de financement* compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus PNA comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts;
- ☞ *La détermination des options de financement* pour les mesures d'adaptation priorisées en identifiant les sources potentielles de financement et les instruments financiers adéquats, tout en tenant compte des circonstances, relations et capacités nationales;
- ☞ *L'identification des prochaines étapes opérationnelles* afin d'augmenter les chances d'accéder aux sources de financement identifiées, telles que le renforcement des capacités, le développement de relations avec des acteurs clés ou la préparation de propositions spécifiques (RM-PNA, 2017b, p. v).

61. Quant aux entreprises privées, elles font partie intégrante, directement ou par le biais de leurs regroupements faitières, de l'équipe nationale d'identification des besoins de financement, de la détermination des options et de mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs.

3.4. Les objectifs stratégiques

62. Les objectifs stratégiques dérivant des principes directeurs et des orientations stratégiques sont de cinq ordres. Ils visent à :

- ☞ Renforcer la mobilisation et l'engagement des entreprises privées et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation ;
- ☞ Faire l'état des lieux du marché climatique au Niger ;

- ☞ Élaborer un programme pluriannuel de mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises d'autre part, accompagné d'un Plan de travail et de budget annuel (PTBA);
- ☞ Faire la promotion intensive de l'innovation technologique climatique;
- ☞ Renforcer la capacité des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autres part.

3.5. Présentation des principaux axes de la stratégie

3.5.1. Les axes de la stratégie

63. Cinq axes principaux, correspondants aux objectifs stratégiques, sont au fondement de la stratégie. Ces axes sont déclinés comme suit :

- AXE 1 :** Mobilisation et engagement des entreprises privées et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation
- AXE 2 :** Mise à jour de l'état des lieux du marché : a) Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises ; b) Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et potentiellement pouvant y opérer ; et c) Évaluation des besoins de financement
- AXE 3 :** Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et Plan de travail et de budget annuel (PTBA)
- AXE 4 :** Promotion de l'innovation technologique climatique
- AXE 5 :** Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part.

3.5.2. Description des axes de la stratégie

AXE 1 : Mobilisation et engagement des entreprises privées et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation

Actions prioritaires :

- a. Création d'une commission technique spéciale permanente de mobilisation des financements du secteur privé et de ppp ;*
- b. Élaboration d'une stratégie de communication pour un engagement du secteur privé.*

64. La mobilisation des acteurs privés est indissociable de leur engagement entier dans le processus de formulation et de mise œuvre du PNA. Cet engagement est un processus d'identification, de participation et de sollicitation des opinions de groupes et d'individus qui pourraient être affectés par un plan d'investissement ou qui y ont un intérêt, avant sa conception et son exécution d'une part, et prendre en considération les déséquilibres de pouvoir entre les différentes parties et assurer une participation active, libre, significative et éclairée de toutes les parties prenantes. Le processus a un caractère continu et implique une rétroaction régulière. La mobilisation du secteur privé commence donc avec l'étape de l'élaboration/planification du PNA, comprenant les mesures prises pour lancer, coordonner et maintenir le processus PNA de façon continue. L'engagement du secteur privé à ce stade du processus permet de garantir une implication coordonnée et continue au cours des stades ultérieurs, ceux d'exécution/mise en œuvre, de suivi et d'évaluation périodique des résultats.

65. ***Le secteur privé du Niger est impliqué dans le processus du PNA mais doit l'être davantage avec une représentation active officielle dans les organes de coordination et de mise en œuvre des actions d'adaptation et de résilience au changement climatique.***

66. Le Niger a élaboré son PDES 2017-2021, réalisé son Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) en 2018 et élaboré le RNV de 2020 sur les ODD de manière participative et inclusive avec la participation des ministères sectoriels concernés, des représentants des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des centrales syndicales, des personnes âgées, des personnes handicapées, des collectivités territoriales, du **secteur privé** et des partenaires au développement. Les parties prenantes représentant ces déferents acteurs sont constituées des entités membres du Cadre de concertation, instrument institutionnel national du processus participatif de planification et de mise en œuvre du PNA. Les membres du **cadre de concertation** sont composés des acteurs ci-après (dont le secteur privé) :

1. Services Techniques de l'Etat ;
2. Programmes et projets ;
3. ONG et Associations de Développement ;
4. Institutions de formation et de recherche ;
5. **Structures du secteur privé ;**

6. Partenaires techniques et financiers ;
7. Assemblée nationale ;
8. Collectivités territoriales ;
9. **Médias publics, privés et communautaires.**

67. En effet, dès les 1ères heures du processus du PNA, le secteur privé est impliqué. Cela est d'ailleurs reflété dans la composition de l'entité accréditée auprès du Fonds d'adaptation qu'est la Banque Agricole (BAGRI) du Niger. Mieux, le CNEDD est composé de 2/3 des organisations de la société œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable et 1/3 des institutions étatiques et du secteur privé.

68. La difficulté opérationnelle principale de ce type d'organe (Cadre de concertation) est la disponibilité continue des membres. Leur travail au service dans le cadre des interventions d'adaptation n'étant pas à plein temps pour la plupart, mais plutôt occasionnel. L'organe de première importance pour la coordination des interventions des diverses parties prenantes est le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD), désigné comme l'entité nationale du PNA. Pour que les préoccupations et intérêts du secteur privé soient pleinement pris en compte, il sera mis en place :

Une Commission technique spéciale permanente de mobilisation des financements du secteur privé¹⁴ et de ppp comme organe de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie

69. Cette Commission technique spéciale secteur privé/ppp aura pour tâche, **sous le leadership du SE-CNED et de de la Chambre du commerce et de l'industrie/Maison de l'entreprise**, de :

- a. Veiller à et organiser la pleine implication du secteur privé dans la suite du processus du PNA ;
- b. Élaborer un plan de communication et d'engagement des entreprises individuelles, corporatives comme familiales ; et
- c. Se charger de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la présente stratégie.

70. **L'élaboration d'une stratégie de communication dynamique avec les acteurs privés adapté au marché climatique sur le plan international, national et local (gouvernement, administrations locales, financeurs privés et entreprises privés) permet de divulguer les programmes et projets d'adaptation et d'attirer les financements subséquents requis.** Un spécialiste consultant en Marketing et communication pourrait être engagé pour aider le SE/CNEDD et la Chambre de commerce et de l'industrie à élaborer une stratégie de communication ciblée sur le financement du secteur privé.

71. **L'échéance de mise en œuvre de cet axe de la stratégie est de court, moyen et long termes.**

¹⁴ Axe 1a de la stratégie

AXE 2 : Mise à jour de l'état des lieux du marché

Actions prioritaires :

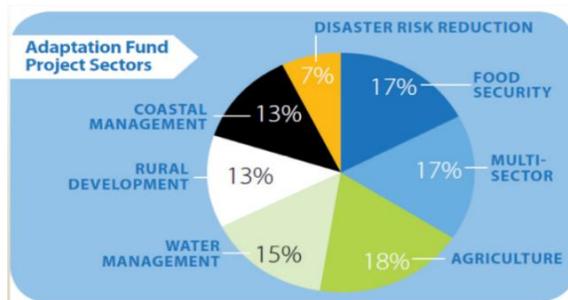
- a. *Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises ;*
- b. *Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et pouvant y opérer de façon efficace ;*
- c. *Évaluation des besoins de financement ; et*
- d. *Évaluation de l'impact du code des investissements, de la loi ppp et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur le marché climatique et renforcement de leur portée quant aux investissements d'adaptation des entreprises privées.*

72. L'axe 2 de la stratégie concerne l'étude du marché climatique sur le plan national.

2a. Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises

73. Comme relevé précédemment (section 2.1.1.1), le marché climatique inclut huit domaines stratégiques et prioritaires et qui attirent les financements des principaux habitants/facilitateurs : i) Énergie ; ii) Transport ; iii) Santé, sécurité alimentaire et de l'eau ; iv) Moyens de subsistance des personnes et des communautés ; v) Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers ; vi) Forêts et utilisation des terres ; vii) Écosystèmes et service d'écosystèmes ; viii) Infrastructures et sauvegarde de l'environnement. Le FVC établit un Fonds pour le secteur privé (PSF)¹⁵ pour financer et mobiliser les investisseurs institutionnels, lever des fonds pour le FVC et encourager les entreprises à co-investir dans le changement climatique. Le PSF est fortement engagé avec les Fonds de pensions, les compagnies d'assurances, les intermédiaires financiers locaux et régionaux et les marchés de capitaux. Le FVC peut financer, sous forme de crédits remboursables, les projets du secteur privé portant sur les activités d'atténuation et d'adaptation à toutes les échelles de mise en œuvre.

Figure 6: Portefeuille du fonds d'adaptation : découpage sectoriel



Source : Fonds d'Adaptation (2016)

¹⁵ Private sector facility

74. Les principales activités concernées sont : les énergies propres, l'efficacité énergétique, les innovations climatiques, la résilience des infrastructures, les produits et services pour les communautés vulnérables, l'agriculture, les forêts, l'alimentation, la sécurité hydrique et la préservation des écosystèmes. Le succès des interventions d'adaptation vient de l'innovation à la fois financière et technique des entreprises. Cependant, en matière d'innovation, il est primordial de partir de l'existant, capitaliser et renforcer le savoir-faire initial plutôt que de miser sur des nouveaux produits processus d'affaires¹⁶.

75. Au Niger, les sous-secteurs dans lesquels des acquis encourageants ont fait leur preuve, couvrant de façon transversale tous les domaines stratégiques du marché climatique et dont il est nécessaire d'en faire la promotion sont :

- i. L'agriculture (génie rural, aménagement de bassins versants, systèmes d'irrigation et équipement correspondants, agro-alimentaire, agribusiness, etc.) ;
- ii. L'efficacité énergétique (les fourneaux améliorés par exemple...) et les énergies renouvelables (énergie solaire...);
- iii. L'assainissement et les infrastructures

76. Les actions prioritaires de ce sous-axe consistent à procéder dans un court terme à :

- ☞ Faire la mise à jour des filières porteuses dans le contexte de l'adaptation ;
- ☞ Faire des opérateurs de ces filières des partenaires privilégiés dans la planification et de la mise en œuvre du PNA dans son aspect portant sur l'engagement et le financement du secteur privé.

2b. Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et pouvant y opérer de façon efficace

77. L'inventaire des entreprises opérant dans le marché climatique sera couplé avec le travail de mise à jour des filières porteuses. Ce sont ces opérateurs et/ou leurs regroupements faitières qui seront les partenaires privilégiés dans la planification et de la mise en œuvre du PNA dans son aspect portant sur l'engagement et le financement du secteur privé.

78. Ce sous-axe sera également exécuté à court terme.

2c. Évaluation des besoins de financement

¹⁶ S'il s'agit de produits nouveaux impliquant de techniques nouvelles de production et de mise en marché, il est généralement conseillé d'aller pas à pas, par petits projets pilotes avant l'expansion à plus grande échelle, lorsque les premiers essais auront apporté de résultats probants et que, le cas échéant, les correctifs nécessaires auront été portés aux processus d'affaires.

79. L'évaluation des ressources consiste à la quantification plus précise des ressources nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet, autrement dit le 'déficit de ressources. Quant à l'estimation des ressources, elle constitue l'évaluation approximative des ressources (financières ou autres) nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet. L'identification du manque de financement est nécessaire, compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus PNA comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts (RM-PNA, 2017a).

80. La mobilisation des ressources passe avant tout par l'identification des objectifs de la mobilisation de ces ressources. Il s'agit de l'étape la plus importante. Lorsque les objectifs sont bien définis, c'est-à-dire les secteurs prioritaires identifiés et à promouvoir ainsi que les acteurs correspondants connus (points a et b ci-haut), il devient plus facile de mobiliser les ressources nécessaires.

81. Les activités nécessaires relatives au sous-axe de la stratégie consistent à réunir les partenaires sectoriels et à colliger les coûts des interventions planifiées par secteur et par sous-secteur. Cet exercice qui devrait se faire de façon participative, réunira non seulement les membres institutionnels du cadre de concertation mais aussi leurs démembrés respectifs. Cette activité rentre en droite ligne du processus d'engagement des parties prenantes. Elle sera réalisée sous le leadership du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD). Au cours de cette activité, le secteur privé définira ses besoins spécifiques d'accompagne par les acteurs facilitateurs/facilitants. Ce travail sera conduit sous le leadership de la CCI.

82. Une fois les filières porteuses du marché climatique mises à jour et contextualisées pour le Niger (sous axe a), les principaux opérateurs privés identifiés (sous-axe b) et les besoins évalués en termes de financement (sous-axe 3), la promotion d'investissements de qualité et à la réalisation des objectifs d'adaptation pourront se faire plus efficacement et conduire à des propositions d'investissement pertinentes venant de la part du gouvernement nigérien, des partenaires/fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, des banques de développement et des fonds climatiques, des institutions financières de développement (IFD) bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement ainsi que des financeurs privés et des entreprises elles-mêmes.

83. Selon le RNV de juin 2020 du Niger, les pistes de financement des ODD au Niger à explorer, sont, sans y être limité :

- ☞ « Blended finance » : utilisation de l'APD comme catalyseur d'investissements privés dans les secteurs productifs à fortes valeurs ajoutées : l'agriculture, l'énergie, les services, etc.
- ☞ Inspection d'Impôts Sans Frontières en vue d'optimiser les recettes fiscales provenant des multinationales (pour aider le pays à booster les recettes fiscales);
- ☞ Les fonds provenant des fondations philanthropiques ;
- ☞ Les transferts des émigrés (contributions de la diaspora) ;
- ☞ Les ressources dans le cadre de la finance islamique.

84. Ces sources de financement pourront être combinées à celles du gouvernement (par le biais de la Loi des finances), des collectivités territoriales (administrations locales), des autres fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, du secteur public des banques de développement et des fonds climatiques et des institutions financières de développement (IFD) bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement.

85. Les activités prévues sous l'axe 2 de la stratégie répondent, entre autres, à l'ambition du projet phare du PNA « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » quant à ses activités 5.1 (Évaluer les coûts des activités d'adaptation intégrées - Résultat 2), 5.2 (Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé – Résultat 3) et 5.3 (Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers différents secteurs).

86. **Un consultant (firme ou individuel) pourra être engagé en tant qu'assistant technique facilitateur pour faire la mise à jour de l'état des lieux (axe 2.a, 2b, et 2c).**

2.d Évaluation de l'impact du code des investissements, de la loi PPP et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur le marché climatique et renforcement de leur portée quant aux investissements d'adaptation des entreprises des entreprises privées

87. Enfin, il est important d'évaluer l'impact et la portée des instruments incitatifs mis en place par le gouvernement nigérien pour pouvoir mieux les renforcer ou mieux les adapter aux exigences nouvelles du marché climatique en ce qui a trait aux investissements du secteur privé. Ces instruments sont, entre autres, la Loi 2414-09 du 16 avril 2014), la Loi sur le Partenariat Public Privé (Loi 2018-40 du 5 juin 2018), et l'Arrêté Conjoint N° 0029 ME/MF du 1 sep. 2017 portant liste des équipements et matériels à énergies renouvelables à exonérer des droits et taxes perçus en douane.

88. **Les sous-axes 2c et 2d seront exécutés à moyen terme et à long termes.**

AXE 2 : Mise à jour de l'état des lieux du marché

Actions prioritaires :

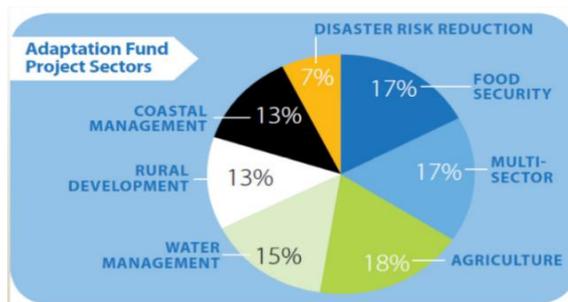
- e. Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises ;*
- f. Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et pouvant y opérer de façon efficace ;*
- g. Évaluation des besoins de financement ; et*
- h. Évaluation de l'impact du code des investissements, de la loi ppp et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur le marché climatique et renforcement de leur portée quant aux investissements d'adaptation des entreprises privées.*

89. L'axe 2 de la stratégie concerne l'étude du marché climatique sur le plan national.

2a. Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises

90. Comme relevé précédemment (section 2.1.1.1), le marché climatique inclut huit domaines stratégiques et prioritaires et qui attirent les financements des principaux habitants/facilitateurs : i) Énergie ; ii) Transport ; iii) Santé, sécurité alimentaire et de l'eau ; iv) Moyens de subsistance des personnes et des communautés ; v) Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers ; vi) Forêts et utilisation des terres ; vii) Écosystèmes et service d'écosystèmes ; viii) Infrastructures et sauvegarde de l'environnement. Le FVC établit un Fonds pour le secteur privé (PSF)¹⁷ pour financer et mobiliser les investisseurs institutionnels, lever des fonds pour le FVC et encourager les entreprises à co-investir dans le changement climatique. Le PSF est fortement engagé avec les Fonds de pensions, les compagnies d'assurances, les intermédiaires financiers locaux et régionaux et les marchés de capitaux. Le FVC peut financer, sous forme de crédits remboursables, les projets du secteur privé portant sur les activités d'atténuation et d'adaptation à toutes les échelles de mise en œuvre.

Figure 7: Portefeuille du fonds d'adaptation : découpage sectoriel



Source : Fonds d'Adaptation (2016)

¹⁷ Private sector facility

91. Les principales activités concernées sont : les énergies propres, l'efficacité énergétique, les innovations climatiques, la résilience des infrastructures, les produits et services pour les communautés vulnérables, l'agriculture, les forêts, l'alimentation, la sécurité hydrique et la préservation des écosystèmes. Le succès des interventions d'adaptation vient de l'innovation à la fois financière et technique des entreprises. Cependant, en matière d'innovation, il est primordial de partir de l'existant, capitaliser et renforcer le savoir-faire initial plutôt que de miser sur des nouveaux produits processus d'affaires¹⁸.

92. Au Niger, les sous-secteurs dans lesquels des acquis encourageants ont fait leur preuve, couvrant de façon transversale tous les domaines stratégiques du marché climatique et dont il est nécessaire d'en faire la promotion sont :

- i. L'agriculture (génie rural, aménagement de bassins versants, systèmes d'irrigation et équipement correspondants, agro-alimentaire, agribusiness, etc.) ;
- ii. L'efficacité énergétique (les fourneaux améliorés par exemple...) et les énergies renouvelables (énergie solaire...);
- iii. L'assainissement et les infrastructures

93. Les actions prioritaires de ce sous-axe consistent à procéder dans un court terme à :

- ☞ Faire la mise à jour des filières porteuses dans le contexte de l'adaptation ;
- ☞ Faire des opérateurs de ces filières des partenaires privilégiés dans la planification et de la mise en œuvre du PNA dans son aspect portant sur l'engagement et le financement du secteur privé.

2b. Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et pouvant y opérer de façon efficace

94. L'inventaire des entreprises opérant dans le marché climatique sera couplé avec le travail de mise à jour des filières porteuses. Ce sont ces opérateurs et/ou leurs regroupements faitières qui seront les partenaires privilégiés dans la planification et de la mise en œuvre du PNA dans son aspect portant sur l'engagement et le financement du secteur privé.

95. Ce sous-axe sera également exécuté à court terme.

2c. Évaluation des besoins de financement

96. L'évaluation des ressources consiste à la quantification plus précise des ressources nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet, autrement dit le 'déficit de ressources. Quant à l'estimation des ressources, elle constitue l'évaluation approximative des ressources (financières ou autres) nécessaires à la réalisation des produits/résultats du programme ou du projet. L'identification

¹⁸ S'il s'agit de produits nouveaux impliquant de techniques nouvelles de production et de mise en marché, il est généralement conseillé d'aller pas à pas, par petits projets pilotes avant l'expansion à plus grande échelle, lorsque les premiers essais auront apporté de résultats probants et que, le cas échéant, les correctifs nécessaires auront été portés aux processus d'affaires.

du manque de financement est nécessaire, compte tenu des coûts totaux estimés de l'ensemble du processus PNA comparés à la disponibilité des sources de financement existantes pour couvrir ces coûts (RM-PNA, 2017a).

97. La mobilisation des ressources passe avant tout par l'identification des objectifs de la mobilisation de ces ressources. Il s'agit de l'étape la plus importante. Lorsque les objectifs sont bien définis, c'est-à-dire les secteurs prioritaires identifiés et à promouvoir ainsi que les acteurs correspondants connus (points a et b ci-haut), il devient plus facile de mobiliser les ressources nécessaires.

98. Les activités nécessaires relatives au sous-axe de la stratégie consistent à réunir les partenaires sectoriels et à colliger les coûts des interventions planifiées par secteur et par sous-secteur. Cet exercice qui devrait se faire de façon participative, réunira non seulement les membres institutionnels du cadre de concertation mais aussi leurs démembrements respectifs. Cette activité rentre en droite ligne du processus d'engagement des parties prenantes. Elle sera réalisée sous le leadership du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD). Au cours de cette activité, le secteur privé définira ses besoins spécifiques d'accompagnement par les acteurs facilitateurs/facilitants. Ce travail sera conduit sous le leadership de la CCI.

99. Une fois les filières porteuses du marché climatique mises à jour et contextualisées pour le Niger (sous axe a), les principaux opérateurs privés identifiés (sous-axe b) et les besoins évalués en termes de financement (sous-axe 3), la promotion d'investissements de qualité et à la réalisation des objectifs d'adaptation pourront se faire plus efficacement et conduire à des propositions d'investissement pertinentes venant de la part du gouvernement nigérien, des partenaires/fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, des banques de développement et des fonds climatiques, des institutions financières de développement (IFD) bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement ainsi que des financeurs privés et des entreprises elles-mêmes.

100. Selon le RNV de juin 2020 du Niger, les pistes de financement des ODD au Niger à explorer, sont, sans y être limité :

- ☞ « Blended finance » : utilisation de l'APD comme catalyseur d'investissements privés dans les secteurs productifs à fortes valeurs ajoutées : l'agriculture, l'énergie, les services, etc.
- ☞ Inspection d'Impôts Sans Frontières en vue d'optimiser les recettes fiscales provenant des multinationales (pour aider le pays à booster les recettes fiscales);
- ☞ Les fonds provenant des fondations philanthropiques ;
- ☞ Les transferts des émigrés (contributions de la diaspora) ;
- ☞ Les ressources dans le cadre de la finance islamique.

101. Ces sources de financement pourront être combinées à celles du gouvernement (par le biais de la Loi des finances), des collectivités territoriales (administrations locales), des autres fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, du secteur public des banques de développement et

des fonds climatiques et des institutions financières de développement (IFD) bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement.

102. Les activités prévues sous l'axe 2 de la stratégie répondent, entre autres, à l'ambition du projet phare du PNA « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » quant à ses activités 5.1 (Évaluer les coûts des activités d'adaptation intégrées - Résultat 2), 5.2 (Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé – Résultat 3) et 5.3 (Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers différents secteurs).

103. Un consultant (firme ou individuel) pourra être engagé en tant qu'assistant technique facilitateur pour faire la mise à jour de l'état des lieux (axe 2.a, 2b, et 2c).

2.d Évaluation de l'impact du code des investissements, de la loi PPP et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur le marché climatique et renforcement de leur portée quant aux investissements d'adaptation des entreprises des entreprises privées

104. Enfin, il est important d'évaluer l'impact et la portée des instruments incitatifs mis en place par le gouvernement nigérien pour pouvoir mieux les renforcer ou mieux les adapter aux exigences nouvelles du marché climatique en ce qui a trait aux investissements du secteur privé. Ces instruments sont, entre autres, la Loi 2414-09 du 16 avril 2014), la Loi sur le Partenariat Public Privé (Loi 2018-40 du 5 juin 2018), et l'Arrêté Conjoint N° 0029 ME/MF du 1 sep. 2017 portant liste des équipements et matériels à énergies renouvelables à exonérer des droits et taxes perçus en douane.

105. Les sous-axes 2c et 2d seront exécutés à moyen terme et à long termes.

AXE 3 : Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et le Plan de travail et le budget annuel (PTBA)

Actions prioritaires :

- a. *Structuration des besoins de financement par le biais de projet : le Budget-programme ;*
- b. *Identification des partenaires et connaissance de leurs outils et conditions de financement ;*
- c. *Mobilisation des ressources par :*
 - ☞ *Le renforcement des facteurs habilitants (renforcement de capacités, mise en place d'incitatifs à l'attention des entreprises privées, évaluation de l'impact du code des investissements, de la loi ppp et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur les entreprises du marché climatique et renforcement de leur portée quant à la promotion des entreprises du sous-secteur d'adaptation) ;*
 - ☞ *La promotion des financeurs privés du marché climatiques;*
 - ☞ *Les plaidoyers auprès des entreprises nigériennes à investir dans les actions d'adaptation*

106. L'évaluation des besoins éclaire et débouche sur des objectifs précis inscrits dans les programmes, projets et activités spécifiques correspondant aux solutions des besoins et problèmes identifiés. La budgétisation, quant à elle, est instruite par l'évaluation des besoins, les programmes, projets et activités nécessaires à l'adaptation et la résilience, eux-mêmes quantifiés en termes de coûts. Ainsi, la formule du Budget-programme lie la budgétisation aux interventions planifiées pour un meilleur suivi des résultats, proportionnellement aux ressources déployées. En tant que rapport entre les objectifs visés et les moyens pour les atteindre, le budget symbolise le moyen ou les ressources qui transforment les plans en argent, l'argent qu'il faudra dépenser pour réaliser les objectifs.

107. La budgétisation est l'élément essentiel, l'argument clé des négociations avec les fournisseurs de ressources et de financement. L'exercice consistant à trouver les financements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement et de croissance est désigné sous le terme de mobilisation de ressources et commence par la planification.

3a. Structuration des besoins de financement par le biais de projet : le Budget-programme

108. En raison des impératifs de suivi de résultats et d'imputabilité, les gouvernements et les bailleurs de fonds passent désormais par l'instrument « projet » ou de « plan d'affaires ». Pour espérer capter de financements dans le cadre des PNA, il est important de s'inscrire dans une dynamique de gestion axée

sur les résultats. Dans les documents de projet ou des plans d'affaires, les actions à mener, leur coût, l'espace et le temps d'exécution, les risques et leurs mesures d'atténuation sont clairement définis. Basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée, le budget-programme est un outil de gestion et de planification qui privilégie la performance, combine des actions prioritaires à réaliser sous des contraintes de ressources matérielles, financières et humaines. Il vise à accroître l'utilisation efficace et équitable de toutes les ressources publiques dans le but de promouvoir la croissance, d'améliorer le niveau des revenus et par conséquent de réduire la pauvreté. (Ahou, 2007).

109. *Primo*, il faut élaborer le descriptif du projet ou du plan d'affaires. La mobilisation des ressources est une composante fondamentale de l'exécution d'un projet et de son impact : après la détermination de l'axe des travaux, il faut obtenir les ressources pour les réaliser. C'est le descriptif du projet qui donne les moyens d'attirer et de négocier avec les fournisseurs de ressources. Le descriptif d'un projet est un outil pour la mobilisation des ressources qui offre une vue d'ensemble complète des résultats attendus. *Secundo*, il faut connaître le montant dont on a besoin et les ressources qu'il faut mobiliser pour réaliser les projets ou remplir une mission. Les informations relatives aux objectifs de financement guident dans la définition des stratégies susceptibles de mieux fonctionner pour combler les déficits de ressources.

110. Pour une planification des activités de mobilisation de ressources de manière réaliste, il est important de connaître la situation actuelle des ressources de l'organisme et dans quelle mesure elles peuvent être utilisées dans la réalisation du travail projeté. La capacité de planifier les revenus et les besoins fournit un cadre au sein duquel une organisation peut prendre des décisions en ce qui concerne les programmes et les besoins de capital immédiats et futurs. Dans le cadre de la planification financière de l'organisation, il est important de tenir compte de ses besoins financiers à court et à long terme ainsi que de ses besoins en liquidités.

111. La mobilisation des ressources est avant tout un processus de gestion qui consiste en l'identification des personnes qui partagent les mêmes valeurs et faire le nécessaire pour gérer cette relation (CRDI, 2010). La mobilisation des ressources doit être considérée comme une fonction institutionnelle de base et non une chaîne d'activité ponctuelle. Il s'agit d'un processus de longue haleine nécessitant un travail d'investissement à long terme où il n'y a pas de la place à l'improvisation, d'où la nécessité d'une planification. Le cadre conceptuel de la mobilisation des ressources est identique à celui du cycle traditionnel d'un projet, car le processus peut être divisé en phases distinctes : la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation (FAO, 2012). Il y a 3 prérequis à la mobilisation des ressources que l'on peut appeler le cadre de la mobilisation des ressources. En effet, peu importe le domaine d'intervention, l'organisme concerné doit, avant d'entamer le processus de mobilisation des ressources :

1. ***Connaitre le travail à effectuer, les moyens nécessaires à sa réalisation ainsi que les ressources existantes ;***
2. ***Avoir une idée des potentiels partenaires ;***
3. ***Avoir des systèmes en place pour assurer aux bailleurs de fonds que leurs dons ou financement seront affectés aux projets auxquels ils étaient effectivement destinés.***

3b. Identification des partenaires et connaissance de leurs outils et conditions de financement ;

i. Analyse de l'environnement des ressources externes

112. L'analyse de l'environnement des ressources externes est toujours nécessaire afin de découvrir quelles sont les opportunités en termes de mobilisation des ressources. Cette analyse permet de savoir comment approcher au mieux les partenaires potentiels fournisseurs de ressources. Le constat est à l'effet que l'environnement des ressources est en constante évolution d'où l'importance de bien cerner les enjeux d'un contexte donné en observant les tendances nationales, régionales et mondiales pouvant influencer les partenaires fournisseurs de ressources.

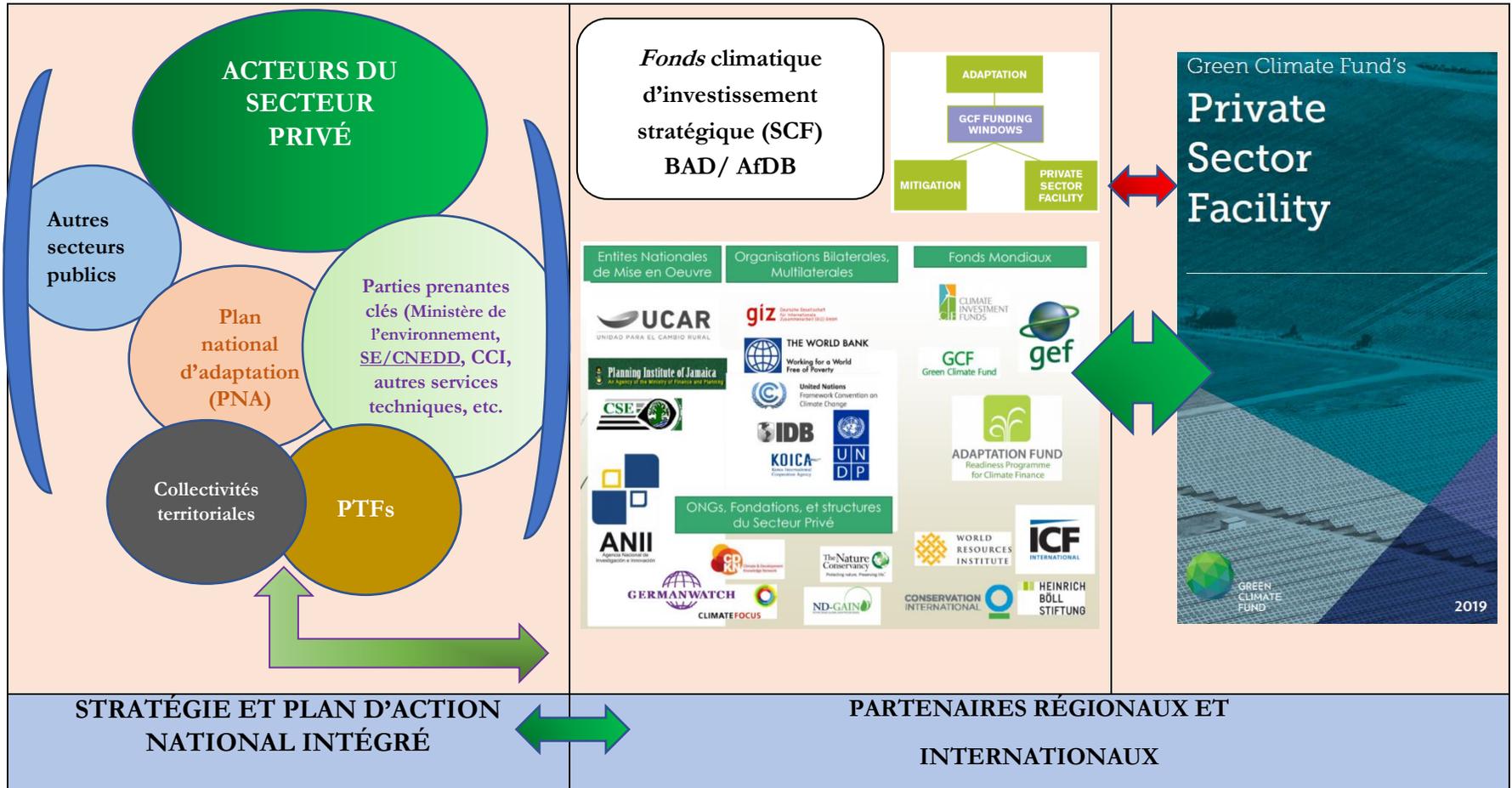
ii. Collecte d'informations sur les fournisseurs de ressources

113. La mobilisation de fonds exige une connaissance précise des partenaires fournisseurs de ressources, de leurs priorités, de leurs politiques, de leurs budgets, de leurs règles et de leurs procédures d'audit et de leurs mécanismes de recevabilité. Il est important d'analyser les contributions des partenaires fournisseurs de ressources pour comprendre l'importance qu'ils accordent à différents projets et utiliser ces connaissances pour identifier l'approche stratégique permettant de mobiliser plus efficacement des ressources externes. Le fait que l'adaptation et la résilience aux changements climatiques se trouvent au cœur du PDES du Niger devrait justifier la mobilisation de tous les outils et instruments de financements disponibles pour l'atteinte des objectifs du Plan.

114. **Premièrement**, l'État nigérien, doit non seulement renforcer le transfert des lignes budgétaires relatives à la gestion des interventions d'adaptation des services techniques des ministères vers les administrations locales et le secteur privé. Les services gouvernementaux ainsi que les administrations locales devraient être les facilitateurs/ habilitants clés du renforcement des capacités du secteur privé pour qu'il soit à même de jouer son rôle central dans les actions d'adaptation.

115. **Deuxièmement**, les acteurs facilitateurs/habilitants (l'État, les services techniques déconcentrés, les administrations locales) doivent accompagner les acteurs privés dans la mobilisation des financements à l'interne et auprès des fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement ; des banques de développement et des fonds climatiques, des institutions financières de développement bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement et auprès des financeurs privés. La diversification et l'accroissement de ces ressources sont donc indispensables, autant les défis et besoins en renforcement des capacités des acteurs privés sont grands et actions nécessaires à l'adaptation et à la résilience vastes, autant le sont les opportunités du marché climatique aujourd'hui.

Figure 8: Le secteur privé au sein du cadre matriciel du marché climatique réel et potentiel au Niger



116. Il est à noter que l'existence d'un large éventail de sources de financement pour le processus PNA, la diversité des bailleurs de fonds et l'échelle de financement potentiel n'impliquent pas nécessairement une facilité d'accès durant tout le processus. Le processus du PNA requiert plus d'efforts et plus d'engagement des parties prenantes à la phase d'exécution qu'à la phase de préparation (RM-PNA, 2019a).

117. **En tant qu'institution encline au risque et orientée vers l'impact, le FVC joue un rôle central dans le transfert et la catalysation des flux financiers gérés par le secteur privé vers des investissements à faibles émissions et résilients au climat dans les pays en développement.** Afin d'intensifier les activités du FVC et de réduire les risques liés à l'acheminement des capitaux, le FVC a mis en place la Facilité pour le secteur privé (FSP)¹⁹, une division dédiée conçue pour financer et mobiliser les acteurs du secteur privé, y compris les investisseurs institutionnels, les promoteurs de projets et les institutions financières.

118. La facilité du secteur privé du FVC promeut les investissements du secteur privé par le biais d'instruments concessionnels, y compris les prêts-projets à faible taux d'intérêt et à long terme, les lignes de crédit aux banques et autres institutions financières, les prises de participation et les atténuateurs des risques, tels que les garanties, la protection de première perte et les capacités fondées sur des subventions. -des programmes de construction. La FSP structure ces instruments à travers différentes pratiques, notamment :

- **Institutions financières** : intégration des considérations relatives au changement climatique dans le système financier ;
- **Financement de projet** : adapter le financement concessionnel du cycle de vie pour réduire les risques liés aux projets d'infrastructure pour le climat ;
- **Fonds climat** : structurer les investissements d'ancrage dans les fonds actions / dette climatiques ;
- **Marchés climatiques** : développer des marchés du capital / carbone qui nécessitent des solutions structurantes sur mesure ;
- **Innovations climatiques** : accroître les investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact.

iii. Reddition des comptes

119. Les bailleurs de fonds ne font confiance qu'aux organismes qui s'occupent adéquatement de leurs finances. En règle générale, les bailleurs de fonds regardent si l'entité requérant les ressources a mis en place un système structuré, fondé sur des règles, transparent et vérifié au moyen de différents procédés de suivi.

120. Les personnes responsables de la gestion financière de l'entité doivent être en mesure de planifier et d'établir le budget des ressources, de gérer la trésorerie et de s'occuper de la comptabilité et de la communication de l'information financière.

¹⁹ Private Sector Facility

3c. Mobilisation des financements

121. La mobilisation des financements du secteur privé dans le marché climatique s'inscrit dans la prise en compte du cadre global de la chaîne des valeurs : les facteurs habilitants, les capacités techniques et financières actuelles des entreprises privées ainsi que leur niveau de connaissance des opportunités et avantages comparatifs que leur apporte un investissement dans des produits et services d'adaptation.

i. Les facteurs/acteurs habilitants/facilitateurs

122. La mobilisation de ressources est un processus holistique et continue. Les actions permanentes du gouvernement dans le cadre du PNA pour l'implication et l'engagement du secteur privé sont :

- i. **Le partage d'informations** : les gouvernements jouent un rôle important à la fois dans la production d'informations climatiques et dans la facilitation du partage de celles ainsi que dans la promotion des meilleures pratiques en matière d'adaptation, de la promotion de l'apprentissage entre pairs et de la mise en lumière des leçons apprises des mesures et programmes d'adaptation du passé, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.
- ii. **Le Financement** : mise en place d'instruments financiers tels que les fonds de garantie auprès des institutions financières pour les entreprises nigériennes voulant investir dans les équipements et technologies d'adaptation climatique.
- iii. **Les dispositifs institutionnels** : suivi et renforcement des cadres institutionnel, juridique et politique pour accroître les investissements en matière d'adaptation et de faciliter le dialogue entre les décideurs nationaux et infranationaux, les entreprises privées et les financeurs privés.
- iv. **Le renforcement des capacités** : comme relevé plus haut, des capacités améliorées des financeurs privés sont souvent nécessaires pour intégrer les risques climatiques dans les portefeuilles de placement et les produits de financement et pour mieux quantifier et suivre les retours sur investissement dans le cadre de l'adaptation. Le gouvernement nigérien, avec le soutien des partenaires du développement et des prestataires de services aux entreprises centrés sur l'adaptation, renforcera ces capacités, afin de créer un environnement dans lequel les entreprises et les financeurs sont en mesure de comprendre et d'agir sur les informations actuelles et prévues portant sur les changements climatiques.

123. Ces actions permanentes s'inscrivent parfaitement dans les objectifs stratégiques du projet « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » quant à son Résultat 3, Activité 5.2 (Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé).

124. Étant l'acteur principal facilitant l'implication du secteur privé dans les interventions d'adaptation et de résilience, le gouvernement nigérien mènera les activités suivantes :

- ☞ i. Le renforcement des facteurs habilitants
 - Renforcement de capacités des regroupements professionnels faitière (CCI...)
 - Mise en place/renforcement des incitatifs à l'attention des entreprises privées à investir dans le marché climatique ;
- ☞ ii. Promotion des financeurs privés du marché climatique;
- ☞ iii. Plaidoyer auprès des entreprises nigériennes à investir dans les actions d'adaptation
- ☞ iv. Évaluation des cadres de budgétisation et de financement des administrations locales pour stimuler à travers elles, l'engagement du secteur privé.

i. Au niveau des financeurs privés

125. Les financeurs privés sont constitués des banques commerciales privées, les investisseurs institutionnels, les institutions de microfinancement, les compagnies d'assurance, et les fondations privés. Les acteurs facilitants (gouvernements, les fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, banques de développement et des fonds climatiques, les institutions financières de développement bilatérales et les exploitants du secteur privé des banques multilatérales et nationales de développement) peuvent également jouer le rôle de financeurs du secteur privé. Le rôle des financeurs privés et des financeurs (qui ne sont pas nécessairement du secteur privé) est de fournir aux entreprises privées, un financement direct en faveur de l'adaptation par le biais de :

- ☞ Prêts-projets à faible taux d'intérêt et à long terme ;
- ☞ Lignes de crédit aux banques et autres institutions financières ;
- ☞ Prises de participation et les atténuateurs de risques, tels que les garanties ;
- ☞ Protection contre les premières pertes et la capacité fondée sur des subventions -des programmes de construction.

126. Par le biais du Cadre national de concertation, le gouvernement du Niger, les organisations professionnelles faitières, les entreprises privées ainsi que les OSC et ONG opérant dans l'adaptation climatique vont travailler à la promotion des investissements à l'attention du secteur privé, principale acteur du secteur de l'informel, soit de 60% du PIB du Niger (PDES, 2017, p. 28).

Au niveau des entreprises privées

Comment le secteur privé du Niger peut-il attirer de nouveaux investissements ?

127. La communication des informations et données portant sur les changements climatiques et l'adaptation n'est pas du seul ressort des gouvernements. Les acteurs du secteur privé eux-mêmes peuvent jouer un rôle actif dans la production, diffusion et compréhension de ces informations et dans la formulation de l'argument commercial en faveur des investissements dans l'adaptation (tout en reconnaissant que, dans certains cas, les acteurs du secteur privé peuvent être réticents à partager des informations en cas d'avantage concurrentiel pouvant être tiré de ces investissements) (RM-PNA, 2019a). Ils peuvent faire ainsi **par divers moyens, notamment** :

- ☞ Devenir des champions de l'adaptation du secteur privé en participant aux communications ;
- ☞ Sensibiliser à l'argument commercial en faveur de l'adaptation en partageant des études de cas et des pratiques optimales avec les médias et d'autres membres du secteur privé. Des investissements dans l'adaptation effectués par des concurrents sont souvent des signaux plus significatifs que des calculs de valeur actuelle nette ou d'autres outils économiques utilisés pour mesurer les coûts et avantages des investissements (Dougherty-Choux et al., 2015);
- ☞ Communiquer autour des résultats de l'adaptation afin d'appuyer le suivi-évaluation au sein de la société ou de l'entreprise, ce qui contribue à son tour aux efforts actuels de collecte de données relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'amélioration des processus d'affaires (marketing, obtention de nouveaux partenaires d'affaires, et de contrats ;
- ☞ Vendre ou partager des informations climatiques ou des informations connexes;
- ☞ Participer à des plateformes de partage d'informations pour d'autres membres du secteur privé et à leur développement

Le marché climatique regorge des opportunités énormes aujourd'hui.

128. Aujourd'hui, le secteur privé gère plus de 210 000 milliards de dollars d'actifs, mais seule une très petite partie est consacrée aux investissements climatiques (RM-PNA, 2019a). Alors que de plus en plus de gouvernements mettent en place des politiques et des incitations ciblées pour réaliser leurs ambitions en matière de changement climatique et de croissance verte, le secteur privé a une occasion sans précédent de fournir les investissements nécessaires pour **stimuler l'innovation et créer des marchés florissants pour le climat, couvrant les énergies propres, les transports durables, infrastructure verte ou agriculture résiliente au climat.**

129. Le FVC propose différents instruments financiers pour les investisseurs du secteur privé, notamment les crédits, les capitaux propres et les garanties. Ces instruments peuvent aussi être combinés aux prêts concessionnels, en diminuant les risques d'investissement, en regroupant les petits projets dans un même portefeuille et en renforçant les capacités des entités d'exécution.

Instruments pour l'investissement privé en faveur des mesures d'adaptation

130. Le secteur privé utilisera le large éventail des instruments utilisés dans le cadre d'investissements commerciaux traditionnels pour financer les mesures d'adaptation. Le choix de l'instrument dépendra de divers facteurs, y compris du profil de risque de l'investisseur et du placement sous-jacent, du site de l'investissement (milieu urbain, milieu rurale) et du degré de maîtrise du marché national et local. Parmi ces instruments on peut citer :

- a. **Instruments de dette** : Le financement par l'emprunt de l'adaptation peut concerner :
 - ☞ Les prêts traditionnels ;

- ☞ Le micro crédit et les lignes de crédit vertes par le biais d'une institution locale de financement ou d'une banque nationale de développement ;
- ☞ Les prêts concessionnels, qui proposent des conditions plus généreuses que celles disponibles sur le marché.

b. Instruments de capitaux propres : en achetant des actions d'un projet d'adaptation ou d'une entreprise pertinente en échange d'une participation partielle (exemple des fonds d'investissements d'impact social et environnemental pour une communauté ou un projet tout en apportant un retour sur investissement).

c. Philanthropie et subventions : financements liés à des initiatives de responsabilité sociale des entreprises et de philanthropes privés. **Les systèmes public-privé de subventions de contrepartie ou de cofinancement peuvent également être utilisés.**

d. Gestion des risques :

- ☞ Assurance;
- ☞ Accès amélioré au crédit et la constitution de réserves ou de fonds pour les périodes difficiles afin de faire face aux baisses des marchés ou aux événements inattendus;
- ☞ Garanties gouvernementales

131. Toutes ces actions rentrent dans le processus permanent de renforcement des capacités des entreprises privées par les acteurs facilitants, les financeurs privés et les entreprises privées elles-mêmes. La prise en compte des contributions et interventions à la fois simultanées et complémentaires de tous ces acteurs garantira davantage la qualité de la chaîne des valeurs du marché climatique.

132. La place des administrations locales est de première importance en tant que partenaire et acteur privilégié de mise de la planification et de la mise en œuvre du PNA. Au même titre que le Gouvernement/NIE, voire plus, les administrations locales constituent un facteur habilitant clé du processus d'investissement du secteur privé. Cependant, elles nécessitant des renforcements des capacités en termes de compétences techniques, des financements (transfert direct de l'État, taxes et patentes, sources externes, etc.). Pour beaucoup d'activités et d'interventions de certains partenaires, la porte d'entrée est l'administration locale. Aussi, les collectivités ont des plans de développement communaux où toutes les contraintes et les actions de développement à mener sont consignées. Partant de ces possibilités et de leur adhésion, leur implication garantira la réussite des interventions. L'administration locale sera pleinement impliquée dans le processus de mobilisation des financements du secteur privé.

Cet axe (3) de la stratégie est prioritaire et est prévu se réaliser à court, moyen et long termes.

AXE 4 : Promotion de l'innovation climatique et renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part

Actions prioritaires :

- a. Identification des technologies vertes porteuses au Niger ;***
- b. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de vulgarisation comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises ;***
- c. Accroissement des investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact.***

Les technologies vertes : un marché en croissance fulgurante

133. Les plans climatiques nationaux représentent au moins un marché de 13 500 milliards de dollars US pour le seul secteur de l'énergie et plus particulièrement l'efficacité énergétique et les technologies à faible émission de carbone. Le marché des technologies sobres en carbone connaît une croissance significative et le coût des énergies renouvelables diminue. Cela signifie que les plans climatiques nationaux des pays en développement, comme celui du Niger, peuvent ouvrir de nouvelles opportunités de marché. Il s'agit notamment de marchés élargis de l'efficacité des bâtiments et de la gestion de l'énergie du côté de la demande.

134. Le marché climatique est dominé par les technologies à efficacités énergétiques et à faible émission de carbone telles que les voitures électriques, l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et géothermique, les infrastructures résilientes, la gestion de l'eau et des déchets, les produits et services pour les communautés vulnérables, l'agriculture, les forêts, l'alimentation, la sécurité hydrique, la préservation des écosystèmes etc. Les entreprises qui agissent avec audace et rapidité en récolteront les fruits (UNDP, 2019)²⁰.

4a Identification des technologies vertes porteuses au Niger

135. Récemment (avril 2020), sous l'égide du SE-CNEDD, une étude²¹ d'identification des besoins en technologies vertes au Niger a été faite dans le cadre du projet "Evaluation des Besoins en Technologies", financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et le centre UNEP- DTU Partnership (UDP), en collaboration avec le centre régional ENDA Energie (Environnement et

²⁰ UNDP (2019), "Boosting private investment in the SDGs", <https://www.undp.org/content/undp/en/home/blog/2019/boosting-private-investment-in-the-sdgs.html>

²¹ « Rapport I : Évaluation des besoins en technologies d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre », Cabinet du Premier Ministre, Conseil national de l'environnement pour un développement durable Secrétariat exécutif (CNEDD-SE), en collaboration avec UNEP-DTU Partnership (UDP), GEF, ENDA Energie, Avril 2020, 86 p.

Développement du Tiers Monde - Energie). La liste des besoins en technologies d'atténuation dresser par l'étude d'évaluation dérive de l'analyse de la documentation existante et des politiques et stratégies en vigueur dans le développement du secteur de l'énergie et suite à la consultation des parties prenantes pour déduire les différents besoins en technologies et l'état de développement de chaque technologie dans le pays. Sur cette base, une première liste des besoins en technologies climatiques dans les secteurs de l'énergie et de la foresterie a été dressée par les groupes de travail de l'étude lors d'un atelier tenu du 30 au 31 décembre 2019 et du 2 au 3 janvier 2020, en appliquant trois critères globaux, notamment, i) *Contribution de la technologie à la mise en œuvre de la CCNUCC*, ii) *la Contribution de la technologie au développement du pays à travers notamment, l'amélioration des conditions de vie des populations, et iii) la Cohérence avec les cadres stratégiques majeurs du pays.*

136. **Les dix technologies prioritaires identifiées dans le domaine de l'énergie :** en fonction de leur potentiel de réduction des émissions de GES, contribution au développement socio-économique du pays, marché potentiel, coût, maturité et viabilité, les dix technologies prioritaires et celles qui sont très prioritaires dans le secteur de l'énergie se déclinent comme suit :

1. Pompage solaire
2. Hydroélectricité
3. Centrales solaires photovoltaïques
4. Centrale thermique solaire
5. Chauffe-eau solaire
6. Kits solaires Photovoltaïques/ Solar Home System (SHS)
7. Petite hydroélectricité
8. Système d'éclairage public solaire photovoltaïque
9. Centrale éolienne de petite puissance
10. Système de cuisson GPL (Gaz de pétrole liquéfié).

137. D'après l'étude, les trois technologies les plus porteuses du secteur de l'énergie qui seront concernées par l'analyse des barrières sont le pompage solaire, l'hydroélectricité et les centrales solaires photovoltaïques. Rappelons que cette liste des dix technologies les plus prioritaires du secteur de l'énergie est ressortie des 23 technologies analysées.

138. **Les huit technologies prioritaires identifiées dans le domaine de la forêt :** En fonction de leur potentiel de réduction des émissions de GES, contribution au développement socio-économique du pays, contribution à la Protection de l'environnement, coût, maturité et viabilité, 17 technologies du secteur de la foresterie ont été analysées par l'étude citée plus haut (SE-CNEDD, 2020). De cette analyse, les huit technologies prioritaires dans le secteur de la forêt se déclinent comme suit.

- a. Régénération Naturelle Assistée (RNA)
- b. Haie vive
- c. Plantation d'ombrage/ornement
- d. Espace vert urbain
- e. Aménagement/gestion des sites traités
- f. Demi-lunes forestières
- g. Fixation biologique des berges
- h. Banquettes agrosylvopastorales

139. D'après l'étude, les trois technologies les plus porteuses du secteur de la forêt qui seront concernées par l'analyse des barrières sont la Régénération Naturelle Assistée (RNA), la haie vive et la plantation d'ombrage/ornement.

140. **Il apparait des listes ci-haut présentées que des technologies sont utiles pour des secteurs comme l'industrie, l'agriculture, la santé, l'assainissement, l'aménagement du territoire et autre. Cependant, il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive. Seules les dix technologies les plus prometteuses sur une vingtaine analysée par l'étude par secteur ont été présentées ici à titre indicatif.** La liste complète initiale produite par l'étude d'évaluation des besoins en technologie climatique est présentée en Annexes 1 et 2.

141. **Les technologies prioritaires identifiées dans le domaine de l'agriculture :** L'approche de développement de l'agriculture au Niger est basée sur l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). Cette approche vise à identifier les mesures nécessaires pour favoriser le développement de systèmes agricoles durables assurant conjointement i/ la sécurité alimentaire, par l'accroissement durable de la production, la stabilisation de l'offre et l'accroissement des revenus des producteurs ; ii/ l'adaptation face à la variabilité et aux changements climatiques (y compris les événements climatiques extrêmes) ; et iii/ le cas échéant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre produits par l'agriculture (y compris les cultures, l'élevage et la pêche) là où cela est possible, en stockant du carbone dans les arbres, les champs et les sols²². L'AIC intègre à la fois les technologies, le renforcement des institutions et les investissements et considère (i) l'optimisation de la gestion des systèmes de culture, d'élevage, et de production, incluant pêche et aquaculture, dans une perspective de sécurisation des systèmes alimentaires, (ii) la gestion des écosystèmes en vue d'optimiser les services écosystémiques et la résilience des ressources naturelles, et (iii) le développement de services aux producteurs en vue d'accompagner les transitions nécessaires. Les technologies potentielles pouvant être considérées, améliorées et vulgarisées sont, sans y être limitées :

1. Agriculture « climato-intelligente » ;
2. Développement d'unités de transformation artisanale du lait ;
3. Foyers améliorés à bois & charbon de bois ;
4. Technologies améliorées de carbonisation du bois et de production de charbon de bois ;
5. Alternatives énergétiques (gaz, biogaz, etc.) ;
6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture (intégration agriculture-élevage, utilisation de compost, etc.) ;
7. Diversification des systèmes de culture (associations végétales, successions et rotations culturales) ;
8. Optimisation des calendriers culturaux et gestion des semis ;
9. Développement de systèmes irrigués intelligentes et économes en eau (goutte à goutte...) ;
10. Création de réserves d'eau (citernes, étangs artificiels) ;
11. Utilisation de plantes de service, notamment pour la régénération des parcelles de jachère ;

²² « Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole SPN2A 2020-2035 ». Avec l'appui technique et financier de l'AFD, Adap'Action pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, Baastel, BRL Ingénierie, ONF International. Version finale - 10/04/2020, (p. 32).

12. Paillage des cultures (résidus de récolte, paille ou film polyéthylène) ;
13. Reconception de systèmes de culture en agriculture de conservation, en combinaison avec l'irrigation, ou en pluvial lorsque la pluviométrie autorise l'usage de plantes de services (zone soudanienne et zone soudano-sahélienne) ;
14. Renouvellement des vergers, en particulier dans les systèmes oasiens, etc.

142. Les actions prioritaires relatives à ce sous-axe consistent à mettre à jour la liste des technologies disponibles au Niger, celles utilisées dans la sous-région ou ailleurs qui ont fait leur preuve et pouvant être adaptées facilement au contexte nigérien, et mener des actions vulgarisation et de promotion intensive.

4b. Élaboration d'un plan vulgarisation des technologies vertes comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises

143. Si les technologies climatiques prometteuses existent, tous les acteurs pouvant potentiellement les intégrer au renforcement de leurs processus d'affaires et de croissance n'en sont pas forcément informés, encore moins convaincus qu'ils représentent des avantages comparatifs sûrs dans leurs affaires. Une vulgarisation intensive des opportunités technologiques couplée à la promotion des outils subséquents d'investissement est alors nécessaire. La promotion des technologies climatiques et des instruments d'investissement disponibles fera partie intégrante de la stratégie et du plan de marketing et de communication préconisés à l'axe 1 de la présente stratégie.

4c. Accroissement des investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact

144. Le but principal de la stratégie de mobilisation des financements du secteur privé est d'accroître les investissements dans l'adaptation et la résilience climatique. L'enchaînement et la complémentarité des cinq axes de la stratégie s'inscrit dans la théorie de changement de ladite stratégie, c'est-à-dire, l'accroissement des financements du secteur privé en tant que résultat ultime dans l'adaptation et la résilience climatique. Cette théorie du changement inclut les contextes relationnels institutionnels, sociaux, politiques, culturels et technologiques complexes à la fois verticales et horizontales entre différents acteurs du changement ainsi que leurs rôles respectifs dans le contexte de la stratégie. Ces acteurs vont des facteurs facilitants (gouvernement nigérien et ses démembrés techniques concernés, les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux, les regroupements professionnels des entreprises et producteurs agro-pastoraux), les financeurs privés et les entreprises privées elles-mêmes, qu'elles soient corporatives, familiales ou individuelle.

145. **Sous le leadership du SE-CNEDD et de la CCI/ Maison d'entreprise, tous les acteurs vont travailler en synergie et de façon soutenue pour accroître les investissements nécessaires à l'adaptation et à la résilience climatique.**

146. Cet axe (4) de la stratégie est prévu se réaliser à court, moyen et long termes.

AXE 5 : Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part.

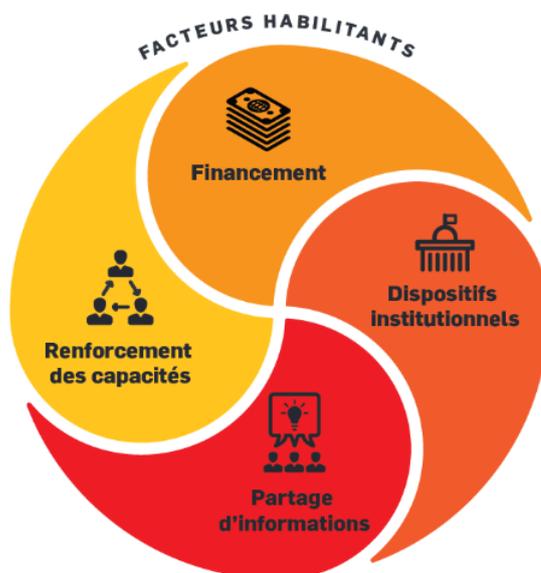
Actions prioritaires :

- a. *Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants des entreprises privés*
- b. *Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs des entreprises privés*

5a. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants des entreprises privés

147. Le renforcement des capacités est l'une des activités clés et permanentes que doivent mener les autorités gouvernementales, les regroupements professionnels privés ainsi que les entreprises privées pour garantir le succès des processus d'affaires relatifs aux interventions d'adaptation. Il se réalise concomitamment et en tant que partie intégrante des quatre principaux facteurs habilitants, à savoir, le partage d'information, le renforcement des capacités, le financement et les dispositifs institutionnels.

Figure 9: Facteurs habilitants pour l'implication du secteur privé dans le processus de PNA



Source : RM-PNA (2019b)

148. L'axe 5 portant sur le renforcement des capacités des acteurs s'inscrit dans l'Activité 5.3: du projet (*Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers différents secteurs*). Cette activité vise

principalement la mise en place d'un programme de renforcement des capacités du personnel clé de la NIE et d'autres membres clés du personnel ministériel, de la société civile et du secteur privé.

149. Les processus d'accès et de mobilisation de fonds d'adaptation nécessitent des compétences qui ne sont toujours pas garanties dans le secteur privé. La gestion optimale des processus d'affaires du marché climatique nécessite également des compétences techniques accrues pour répondre à la fois à la nécessité d'adaptation et de gains en plus-value pour les entreprises. C'est seulement lorsque les acteurs du secteur privé nigériens seront convaincus des gains à tirer à diversifier leurs produits vers le marché climatique et où à les y renforcer qu'ils seront à même d'y investir. Les quatre facteurs habilitants en tant qu'incitatifs puissants, réduisent les risques pour l'investisseur privé et lui garantit le retour sur investissement.

150. La formation fonctionnelle sur mesure, les facilités d'accès au crédit et le partage de l'information et des risques via les ppp représentent la clé de l'accroissement de l'investissement du secteur privé nigérien dans le marché climatique.

151. Dans le cadre de cet axe, la CCI/ Maison de l'entreprise, avec l'appui du SE-CNEDD et des PTF mettront en place des programmes de formation sur mesure à l'attention des principaux acteurs des structures d'accompagnement du secteur privé, incluant les administrations locales, et ce, à moyen et long termes. En effet, au même titre que le NIE, les administrations locales bénéficieront de renforcements des capacités en termes de compétence techniques, des financements.

152. Spécifiquement, le SE-CNEDD et la CCI veilleront à ce que les institutions d'appui-accompagnement et les incubateurs publics et privés reçoivent les formations et appuis conséquents pour mieux accompagner les entreprises privées dans leurs processus de transition et de renforcement du marché climatique. Ces institutions sont déclinées ci-après.

153. Les institutions publiques et parapubliques d'appui-accompagnement des entreprises privées nécessitant d'être partie prenante du processus de mobilisation des financements du secteur privé et nécessitant de renforcement des capacités sur mesure sont, sans y être limitées:

- ☞ i. Agence Nationale d'Énergie Solaire (ANERSOL)
- ☞ ii. Société nigérienne d'électricité (NIGELEC)
- ☞ iii. Agence Nationale de Promotion de l'Électrification en Milieu Rural (ANPER).
- ☞ iii. Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)
- ☞ iv. Association des maires du Niger (AMN);
- ☞ v. Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN);
- ☞ vi. Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)
- ☞ vii. Banque agricole du Niger (BAGRI);
- ☞ vii. Institutions de formation (IPDR, CFTEA, CFM, CFPT, lycées agricoles, universités, etc.)
- ☞ Etc.

154. Les institutions non-gouvernementales et privées d'appui-accompagnement des entreprises privées des entreprises privées nécessitant d'être partie prenante du processus

de mobilisation des financements du secteur privé et nécessitant de renforcement des capacités sur mesure sont, sans y être limitées :

- ☞ i. Plateforme paysanne;
- ☞ ii. Nigerielles²³,
- ☞ iii. Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) Niger ;
- ☞ iv. Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises au Niger (CIPMEN) ;
- ☞ v. GVD-Afrique²⁴;
- ☞ Etc.

5b. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des entreprises privées

155. Le but ultime de la stratégie est d'aider à accroître les investissements du secteur privé dans le marché d'adaptation. L'amélioration de l'environnement des affaires sur le plan institutionnel et financier sert d'incitatif des acteurs privés à investir dans le marché d'adaptation. Comme relevé plus haut, la disponibilité des instruments d'appui et de financement n'implique pas nécessairement l'engagement des acteurs privés à investir. Il faut qu'ils soient suffisamment au courant de ces opportunités d'affaires par le partage d'information (axe 1) et convaincus des avantages comparatifs que les produits climatiques leur procureront et des gains à en tirer. Encore, faut-il qu'ils soient bien préparés à en tirer profit. D'où, la nécessité du renforcement des capacités organisationnelle et opérationnelles.

156. La principale fenêtre de financement des fonds d'adaptation est l'instrument « projet ». Par conséquent, dans le cadre du renforcement de capacités, le SE/CNEDD procèdera (par le biais d'un consultant), à la formation des financeurs privés et des entreprises privées sur la conception, l'implantation et le suivi-évaluation de projet et sur la Gestion axée sur les résultats (GAR).

157. Sous le leadership du SE-CNEDD, de la CCI et des administrations locales, avec l'appui des PTF, les institutions publiques et privées d'appui-accompagnement du secteur privé mettront un programme de formation et d'appui-accompagnement sur mesure (dont la gestion de projet) et en fonction des sous-secteurs du marché climatique, à l'attention des acteurs privés pour les amener à naviguer efficacement dans le marché d'adaptation. Le programme de formation et de renforcement des capacités des acteurs privés sera renseigné par les activités des axes 2, 3 et 4 de la stratégie.

158. Cet axe (5) de la stratégie est prévu se réaliser à moyen et long termes.

²³ Organisation à caractère associatif qui accompagne les femmes entrepreneurs nigériennes et les porteuses de projets dans le but de promouvoir l'entreprenariat et le leadership féminin au Niger.

²⁴ GVD-Afrique (www.gvdsa.com/prestations.html) accompagne les villes et gouvernements des pays du Sud à la réorganisation fonctionnelle et opportune de la filière de gestion de déchets urbains.

4.0 PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION ET RÔLES DES PARTIES PRENANTES

4.1. Cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre de la stratégie

☞ *Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) est désigné comme organe de mobilisation des ressources et de mise en œuvre de la stratégie.*

159. La stratégie de mobilisation des financements du secteur privé s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du PNA et dispose d'une Autorité Nationale désignée du FVC, c'est-à-dire, le *National Implementation Entity (NIE)*, de sa version anglaise. Cette autorité désignée de mise en œuvre du PNA est représenté par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD). C'est également le SE/CNEDD qui est l'organe de de coordination de toutes les Conventions de Rio et des initiatives liées au changement climatique et l'organe de pilotage du projet « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger » dont le Résultat 5²⁵ vise la mise en œuvre de la présente stratégie. Par conséquent, **le SE/CNEDD porte la responsabilité de mise en œuvre de la stratégie.**

160. Le SE/CNEDD a pour obligation de travailler en étroite collaboration avec le Ministère du plan et le Ministère des Finances, ainsi qu'avec les principaux ministères sectoriels, les institutions nationales de formation et de recherche et la société civile, y compris le secteur privé.

☞ *Une commission technique spéciale permanente de mobilisation des financements du secteur privé et de ppp²⁶ sera créée comme organe de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie.*

161. Sous l'autorité du SE/CNEDD et son leadership, les membres du Cadre national de concertation seront membres d'office de cette commission. Cependant, pour s'assurer que les préoccupations et intérêts du secteur privé soient pleinement pris en compte, la **Chambre de commerce et de l'industrie/Maison de l'entreprise, fera office de bras opérationnel de la stratégie.** Autrement dit, le SE/CNEDD et la CCI sont pratiquement co-pilotes de la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie, même si le SE/CNEDD représente l'autorité morale de tutelle.

162. Le SE/CNEDD et la CCI veilleront à ce que les acteurs facilitateurs publics et privés ainsi que les entreprises privées aux produits climatiques porteurs soient largement représentés dans les travaux de planification et de mise en œuvre de la stratégie.

²⁵ « La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible »

²⁶ Axe 1a de la stratégie

4.2. Cadres logiques de la stratégie

163. Le tableau ci-après décline le cadre logique des différents objectifs stratégiques, les cibles anticipées à atteindre (écarts réalistes à combler), les délais de réalisation, les sources de vérification (de suivi des résultats) ainsi que les hypothèses d'atteintes des résultats, c'est-à-dire, les risques y afférents.

Tableau 3 : Cadre logique de la stratégie

	Logique d'intervention	Indicateurs OV ²⁷	Source de vérification	Atténuation des risques
IMPACT	Améliorer/Renforcer les investissements du secteur privé en faveur des interventions d'adaptation et de résilience au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du coût d'adaptation connu (liste exhaustive des besoins et des coûts) - Niveau des investissements du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'étape du SE/CNEDD - Rapport d'activités de la Commission technique Secteur privé ppp 	<ul style="list-style-type: none"> - Que la Commission technique secteur privé et ppp, organe de mise en œuvre de la stratégie, soit officialisé et que le budget de fonctionnement soit disponible
EFFETS	Accroître la capacité technique des institutions d'appui-accompagnement des entreprises privées ainsi que les entreprises privées elles-mêmes en Budget-programme (BP), en gestion de projet et en Gestion axée sur les résultats (GAR)	<ul style="list-style-type: none"> - Une Commission technique Secteur privé et ppp fonctionnelle ; - Nombre de formation sur la mobilisation des ressources d'adaptation ; - Nombre de formation sur la conception, l'implantation et le suivi-évaluation de projet et sur la GAR ; - Nombre de projets spécifiques d'adaptation du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - Que les institutions d'appui-accompagnement (IAA) des entreprises privées ainsi que les entreprises privées elles-mêmes soient consultés et intégrés aux processus de prise de décision concernant les programmes et projets d'adaptation ainsi que des processus des budgets (de l'État et des collectivités territoriales - CT) alloués au PNA.
		<ul style="list-style-type: none"> - % en termes d'augmentation des montants du budget de fonctionnement et d'investissement relatif au secteur privé dans la mise en œuvre du PNA 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans budgétaires triennaux du SE/CNEDD et de la CCI ; - Rapport d'activités des du SE/CNEDD et de la Commission technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Que le gouvernement accélère la mise en œuvre du PNA - Que l'État nigérien, les Collectivités territoriales, les IAA des entreprises privées ainsi que les entreprises privées elles-mêmes intègrent des lignes d'adaptation et de résilience à leurs budgets triennaux et PTBA
	Accroître les financements internes et externes des IAA et des entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau des nouveaux transferts de fonds de l'État aux CT et au IAA - Niveau de nouveaux investissements du secteur privé dans l'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappports d'activités du SE/CNEDD et de la Commission technique secteur privé et PPP 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem.

²⁷ Objectivement vérifiables

	Logique d'intervention	Indicateurs OV	Source de vérification	Atténuation des risques
	Axe 1 : Mobilisation et engagement des entreprises privées et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation			
P R O D U I T S	1.1. Commission de mise en œuvre de la stratégie mis en place/ officialisé	- Commission technique spéciale permanente du financement du secteur privé et de ppp crée ;	- Acte de mise en place de la Commission	- Que le gouvernement accélère la mise en œuvre du PNA
	1.2. Ressources financières de fonctionnement de la Commission mobilisées	- Stratégie et plan de communication et d'engagement du secteur privé élaboré.	- Liste nominative des membres de la commission	- Que les partenaires gouvernementaux et les PTF appuient et accompagnent les CT, les IAA et les entreprises privées dans la transition et le renforcement des actions d'adaptation.
	1.3. Calendrier de mise en œuvre actualisé		- Rapport et PV de rencontres	
	Axe 2 : Mise à jour de l'état des lieux du marché : a) Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises ; b) Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et potentiellement pouvant y opérer ; c) Évaluation des besoins de financement et d) Évaluer l'impact du code des investissements, de la loi ppp et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur les entreprises du marché climatique et renforcement de leur portée quant aux investissements d'adaptation des entreprises privées			
	2.1. Engagement d'un expert/consultant pour faire la mise à jour de l'État des lieux	- TDRs et contrat d'engagement de l'expert/consultant de mise à jour état des lieux	- Document officiel de mise à jour de l'état des lieux	- Idem
	2.2. Les filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises répertoriées/mise à jour	- Nombre des filières par secteur et sous-secteur	- Rapport d'activités du SE/CNEDD et de la Commission technique secteur privé et ppp	
	2.3. Les entreprises opérant dans ces secteurs et pouvant y opérer de façon efficace inventoriées ;	- Nombre d'entreprises privées opérant dans les filières porteuses par secteur et sous-secteur		
	2.4. Les besoins de financement évalués	- Coût des interventions d'adaptation		
	2.5. Budget triennal d'appui-accompagnement des entreprises privées élaboré ;	- Impact des instruments et incitatifs du gouvernement sur l'environnement des affaires du secteur privé quant à l'adaptation évalué		
		- Budget du SE/CNEDD – Commission technique secteur privée/ppp		
		- Financement interne et externe des entreprises mobilisé		
		- Progression du financement interne et externe (SE/CNEDD, entreprises privées)		

	Logique d'intervention	Indicateurs OV	Source de vérification	Atténuation des risques
	Axe 3 : Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et Plan de travail et de budget annuel (PTBA)			
P R O D U I T S	<p>3.1. Programmes et projets d'adaptation des acteurs habilitants (pour le secteur privé), des financeurs privés et des entreprises privées élaboré ;</p> <p>3.2. Partenaires et Financeurs privés du marché climatique ainsi que leurs instruments et modalités de financement répertoriés ;</p> <p>3.3. Mobilisation des ressources lancée :</p> <p><i>i. Facteurs habilitant renforcés</i></p> <p><i>ii. Incitatifs d'adaptation à l'attention des entreprises privées mise en place/renforcés</i></p> <p><i>iii. Partenariats ppp et avec les PTF, les financeurs privés et entreprises privées établis ;</i></p> <p><i>iv. Plaidoyers auprès des entreprises nigériennes à investir dans les actions d'adaptation réalisés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes et de projets d'adaptation des financeurs privés et des entreprises privées ; - Montant des fonds propres d'investissement des entreprises privées dans les programmes et projets d'adaptation ; - Montant des investissements extérieurs sollicités pour par les entreprises privées - Montant des nouveaux investissements enregistrés du secteur privé dans les interventions d'adaptation - Nombre d'ateliers d'information et de formation et autres outils de marketing et de communication (média publics et privés, dépliants, etc.) planifié et réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des programmes et projets d'adaptation portés par les entreprises privées - Rapports annuels d'activités du SE/CNEDD et de la Commission technique des financements du secteur privé et de ppp 	<ul style="list-style-type: none"> - Que le gouvernement accélère la mise en œuvre du PNA - Que les partenaires gouvernementaux et les PTF appuient et accompagnent les CT, les IAA et les entreprises privées dans la transition et le renforcement des actions d'adaptation ; - Que le SE/CNEDD et la Commission technique des financements du secteur privé et ppp mette en place un système de suivi-évaluation rigoureux des tendances des actions d'adaptation du secteur privé

	Logique d'intervention	Indicateurs OV	Source de vérification	Atténuation des risques
	Axe 4 : Promotion de l'innovation climatique et renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autres part			
P R O D U I T S	4.1. Les technologies vertes porteuses au Niger répertoriées ;	- Document de répertoire des technologies d'adaptation porteuses élaboré ;	- Répertoire des technologies d'adaptation porteuses	- Que le gouvernement accélère la mise en œuvre du PNA
	4.2. Un plan vulgarisation des technologies comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises, élaboré et mis en œuvre ;	- Budget triennal et PTBA (année 1) de renforcement et de vulgarisation des technologies d'adaptation porteuses élaboré ;	- Rapports annuels d'activités du SE/CNEDD et de la Commission technique des financements du secteur privé et de ppp ;	- Que les partenaires gouvernementaux et les PTF appuient et accompagnent les CT, les IAA et les entreprises privées dans la transition et le renforcement des actions d'adaptation ;
	4.3. Les investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact augmentés	- Montant de promotion des technologies d'adaptation porteuses mobilisé - Plan opérationnel développé et mis en œuvre	- Rapport d'étape de suivi-évaluation de la stratégie	- Que le SE/CNEDD et la Commission technique des financements du secteur privé et ppp mette en place un système de suivi-évaluation rigoureux des tendances des actions d'adaptation du secteur privé
	Axe 5 : Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part.			
	5.1. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants des entreprises privés	- Pan d'action, le budget triennal ainsi que le PTBA (année 1) à l'attention des acteurs habilitants élaborés et mise en œuvre	- Idem	- Idem
	5.2. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des entreprises privés	- Pan d'action, le budget triennal ainsi que le PTBA (année 1) à l'attention des entreprises privées élaborés et mise en œuvre		

	Logique d'intervention	Indicateurs OV	Source de vérification	Atténuation des risques
	Axe 1 : Mobilisation et engagement des entreprises privés et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation			
A C T I V I T É S / R E S O U R C E S	Activités <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Lancement officiel de la mise en œuvre de la stratégie 1.2. Création de la Commission technique secteur privé et ppp de mise en œuvre de la stratégie 1.3. Mobilisation des ressources financières de fonctionnement de la Commission mobilisées et de mise en œuvre de la stratégie 1.4. Actualisation de du calendrier de mise en œuvre de la stratégie 1.5. Recrutement d'un Spécialiste Marketing et Communication 1.6. Élaboration et mise en place d'un Plan de communication et d'engagement des parties prenantes 	Ressources <ul style="list-style-type: none"> - SE/CNEDD - CCI/Maison de l'entreprise ; - Cadre de concertation ; - PTFs - Un budget de 100 000 \$US 		<ul style="list-style-type: none"> - Que le SE/CNEDD, en étroite collaboration avec la CCI prenne le leadership de la mobilisation de l'équipe de la commission technique et du budget d'implantation de cet objectif stratégique.
	Axe 2 : Mise à jour de l'état des lieux du marché : a) Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises ; b) Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et potentiellement pouvant y opérer ; c) Évaluation des besoins de financement et d) Évaluer l'impact du code des investissements, de la loi ppp et la loi d'exemption de l'importation des technologies d'énergie renouvelables sur les entreprises du marché climatique et renforcement de leur portée quant aux investissements d'adaptation des entreprises privées			
	Activités <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Élaboration des TDRs des experts/consultants 2.2. Recrutement d'un expert/consultant pour faire la mise à jour de l'état des lieux et l'évaluation de l'impact des outils et incitatifs de l'État et des administrations locales à l'égard des entreprises privées 2.3. Mettre à jours des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises 2.4. Faire l'inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs et pouvant y opérer de façon efficace inventoriées ; 2.5. Évaluer les besoins de financement du PNA et du secteur privé dans le cadre du PNA 2.6. Élaborer un Budget triennal d'appui-accompagnement des entreprises privées. 2.7. Mobiliser les ressources de mise en œuvre de cet objectif stratégique 	Ressources <ul style="list-style-type: none"> - SE/CNEDD - CCI/Maison de l'entreprise ; - Cadre de concertation ; - PTFs - Un budget de 200 000 \$US 		Idem

	Logique d'intervention	Indicateurs OV	Source de vérification	Atténuation des risques
	Axe 3 : Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et Plan de travail et de budget annuel (PTBA)			
A C T I V I T É S / R E S S O U R C E S	Activités 3.1. Élaboration des Programmes et projets d'adaptation des acteurs habilitants (pour le secteur privé), des financeurs privés et des entreprises privées (sous le leadership de la CCI/Maison d'entreprise, des experts en plan d'affaires et en conception, planification, implantation et suivi-évaluation de projet peuvent être recrutés pour aider les entreprises privées à monter leur Plan d'affaires et ou projets d'adaptation) ; 3.2. Mise à jour de la liste Partenaires et Financeurs privés du marché climatique ainsi que leurs instruments et modalités de financement ; 3.3. Lancement de la mobilisation des ressources à travers : <i>i) Les facteurs habilitants renforcés</i> <i>ii) Les incitatifs d'adaptation à l'attention des entreprises privées mise en place/ renforcés</i> <i>iii) Les partenariats ppp et avec les PTF, les financeurs privés et entreprises privées établis ;</i> <i>iv) Les plaidoyers auprès des entreprises nigériennes à investir dans les actions d'adaptation</i>	Ressources - SE/CNEDD - CCI/Maison de l'entreprise ; - Acteurs habilitants - Financeurs privés - Entreprises privées - Cadre de concertation ; - PTFs - Un budget de 50 000 \$US		- Que le SE/CNEDD, en étroite collaboration avec la CCI prenne le leadership de la mobilisation de l'équipe de la commission technique et du budget d'implantation de cet objectif stratégique.
	Axe 4 : Promotion de l'innovation climatique et renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autres part			
	Activités 4.1. Faire la revue des technologies vertes porteuses au Niger ; 4.2. Élaborer et mettre en œuvre un plan vulgarisation des technologies à valeur ajoutée élevée de croissance pour les entreprises privées ; 4.3. Faire la promotion et la vulgarisation des investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact.	Ressources - SE/CNEDD - CCI/Maison de l'entreprise ; - Cadre de concertation ; - PTFs - Un budget de 50 000 \$US (appui, suivi-accompagnement)		Idem
	Axe 5 : Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autres part.			

	Activités	Ressources	
	5.1. Élaboration et mise en œuvre d'un budget triennal, Plan d'action et d'un Plan de travail et budget annuel – PTBA (année 1) 5.3. Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants des entreprises privés 5.4. Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs des entreprises privés	<ul style="list-style-type: none"> - SE/CNEDD - CCI/Maison de l'entreprise ; - Cadre de concertation ; - PTFs - Un budget de 30 000 \$US (appui, suivi-accompagnement) 	Que le SE/CNEDD, en étroite collaboration avec la CCI prenne le leadership de la mobilisation de l'équipe de la commission technique et du budget d'implantation de cet objectif stratégique.

164. Le budget total (proposé) de mise en œuvre de la stratégie est de 430 000 dollars américains, soit 232 551 353 FCFA.

4.4. Chronogramme de la stratégie

165. Le tableau ci-après décline le chronogramme prévisionnel de la stratégie en fonction des objectifs fixés.

4.5. Le plan de suivi de la stratégie

166. La mise en place du plan de suivi-évaluation efficace est l'une des conditions exigées pour réaliser les objectifs de qualité retenus dans la planification. Compte tenu de son importance stratégique dans le processus de prise de décisions correctives des politiques, ce dispositif devrait s'appuyer sur les principes et axes méthodologiques suivants :

- Une définition claire d'indicateurs pertinents sur la base des missions de chaque acteur ;
- Une identification précise des parties prenantes en vue de faciliter le suivi et l'évaluation mais également le pilotage ;
- Une prise en compte de tous les aspects opérationnels de la mise en œuvre des activités

167. Tenant compte de ces axes et principes, le suivi de la mise en œuvre du plan se fera à travers un Comité de pilotage, notamment a Commission technique secteur privé et de ppp et impliquant tous les acteurs spécifiques concernés. Le suivi-évaluation se fera, sur la base d'une concertation continue et d'une large implication des différents acteurs.

168. Le plan de suivi à long terme des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie est résumé dans le tableau ci-après. Les institutions ou personnes responsables de la mise en œuvre des différents axes de la stratégie y sont également présentées.

Tableau 5 : Plan de suivi long terme

	Axes stratégiques	Activités	Responsables	Date de début	Date de fin	Extrant
AXE 1	Mobilisation et engagement des entreprises privés et des organisations professionnelles dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation	1a. Création d'une commission technique spéciale permanente du financement du secteur privé et de ppp	- SE/CNEDD - CCI/Maison de l'entreprise	Jan 2021	Fév. 2021	- Commission de mise en œuvre de la stratégie mis en place/ officialisé ; - Plan de communication ; - Budget de mise en œuvre de la stratégie
		1b. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication et d'engagement du secteur privé	- SE/CNEDD - Commission technique spéciale - Consultant	Fév. 2021	Déc. 2025	
AXE 2	Mise à jour de l'état des lieux	2a. Identification des filières nationales porteuses et d'intérêt élevé pour les entreprises	- SE/CNEDD - Commission technique spéciale - Consultant	Av. 2021	Août 2021	- Expert/consultant pour faire la mise à jour de l'État des lieux ; - Répertoire des filières porteuses ; - Répertoire des entreprises opérant dans ces secteurs ; - Coût prévisionnel du PNA et des investissements du secteur privé - Budget triennal et PTBA
		2b. Inventaire des entreprises opérant dans ces secteurs				
		2c. Évaluation des besoins de financement				
AXE 3	Budgétisation : mobilisation des ressources financières au niveau des financeurs privés d'une part et au niveau des acteurs privés, les entreprises, d'autre part et Plan de travail et de budget annuel (PTBA)	3a. Structuration des besoins de financement par le biais de projet : le Budget-programme	- SE/CNEDD - Commission technique spéciale	Sep. 2021	Déc. 2021	- Programmes et projets d'adaptation ; - Réseaux de Partenaires du marché climatique ; - Financements mobilisés pour le secteur privé
		3b. Identification des partenaires et connaissance de leurs outils et conditions de financement		Oct. 2121	Déc. 2021	
		3c. Mobilisation des ressources/ investissements		Jan 2022	Déc. 2025	
AXE 4	Promotion de l'innovation climatique et renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autre part	4a. Identification des technologies vertes porteuses au Niger	- SE/CNEDD - Commission technique spéciale	Mar. 2021	Mai 2021	- Répertoire des technologies vertes porteuses au Niger ; - Plan vulgarisation des technologies vertes - Investissement dans les technologies vertes
		4b. Élaboration et mise en œuvre d'un plan vulgarisation comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises		Juin 2021	Déc 2025	
		4c. Accroître les investissements dans les technologies et innovations climatiques à fort impact		Jan. 2022	Déc. 2025	
AXE 5	Renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des entreprises d'une part, et des entreprises elles-mêmes, d'autres part	5a. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants des entreprises privés	- SE/CNEDD - Commission technique spéciale	Jan. 2021	Mars 2021	- Programme de renforcement des capacités des acteurs habilitants ; - Programme de renforcement des capacités des acteurs des entreprises privées
		5b. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des entreprises privées		Mar. 2021	Déc. 2025	

CONCLUSION

169. Le présent document de stratégie traduit la volonté des autorités nigériennes à réagir efficacement face aux risques climatiques de façon générale et particulièrement ceux liées aux interventions d'adaptation et de résilience. Nonobstant, il ne faut jamais perdre de vue la capacité limitée des entreprises privées dans un environnement évolutif. Sans un appui-accompagnement conséquent, difficilement, elles parviendront seules à infléchir la tendance actuelle vers un engagement convaincant et un financement plus grand.

170. La stratégie de mobilisation des financements du secteur privé s'inscrit dans le processus d'exécution de PNA et du projet « Faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation en moyen et long termes au Niger ». Autant les champs d'application du FVC sont vastes, autant les acteurs de financement des programmes et projets d'adaptation sont nombreux. C'est pour cela qu'il est nécessaire de disposer d'une stratégie concise, identifiant les secteurs porteurs, les technologies adaptées, ainsi que les sources de financement facilement accessibles. Autrement dit, les financeurs privés et les entreprises privées devraient élaborer des projets et des plans d'affaires concis et réalistes pour maximiser leurs chances de succès.

171. Somme toute, les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté soutenue de l'ensemble des acteurs concernés pour promouvoir la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. Son succès dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le dispositif dans sa mise en œuvre. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs aux divers niveaux en particulier les acteurs facilitateurs/habilitants, les financeurs privés et les entreprises privées sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie

BIBLIOGRAPHIE

1. ACDI, 2010, *Mobilisation de ressources. Un guide pour les organismes de recherche à but non lucratif*, Agence canadienne de développement international (ACDI), Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI), Édition Venture for Fund Raising, Inc., 55 p.
2. Africa UNDP, Dia, M. Aliou, « Mobiliser le financement de l'action climatique », par Aliou M. Dia (Head of the Climate Change, Disaster Risk and Energy Management team at the UNDP Regional Center in Africa).
3. AHOU, B. (2007) « *Technique de planification approfondie* », Mimographe, Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management, Université d'Abomey Calavi.
4. Alliance International HIV/AIDS, 2004, *Collecte de fonds et mobilisation de ressources pour les programmes de lutte contre le VIH SIDA. Un module de formation pour le renforcement des capacités des ONG/OBC*
5. Ambassade de Norvège/GIZ, 2011, *Stratégie Nationale Changements Climatiques – Mali (SNCC Mali)*
6. BAD, 2010, "*Accelerating Decentralization and Harmonization for Better Results*" in *Achieving Development Results. The contribution of the African Development Fund*, (Banque africaine de développement), 30 p.
7. CCNUCC (2012), PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation, GROUPE D'EXPERTS DES PMA, DÉCEMBRE 2012, 162 p.
8. CDAA/SADC, 2012, *Stratégie de mobilisation des ressources de la SADC*, Conseil Des Ministres de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA)/ Southern African Development Community (SADC)
9. Chawla (Mukesh) et Berman (Peter), 1996, *Developing and Implementing a Resource Mobilization Strategy*, par: Mukesh Chawla (Research Associate, Data for Decision Making Project, Department of Population and International Health, Harvard School of Public Health) et Peter Berman (Associate Professor of International Health Economics, Department of Population and International Health, Harvard School of Public Health), 30 p.
10. CRDI, 2009, *Le renforcement des capacités en mobilisation de ressources au CRDI Cadre conceptuel et expériences 2003-2008*, <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/Le-renforcement-des-capacites-en-mobilisation-de-ressources.pdf>, consulté le 14 décembre 2019

11. Crishna Morgado, N., & Lasfargues, B. (2017). *Engaging the private sector for green growth and climate action: An overview of development co-operation efforts*. Paris: OECD. Extrait de www.cbd.int/financial/2017_docs/occd-private2017.pdf
12. Dazé, A., Terton, A., & Maass, M. (2018). *Alignment to advance climate-resilient development*. Winnipeg: NAP Global Network, International Institute for Sustainable Development. Extrait de www.iisd.org/reader/napgn-en-2018-alignment-to-advance-climate-resilient-development-overview-brief
13. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). (2017). *The role of the NAP process in translating NDC Adaptation goals into action*. Bonn: GIZ. Extrait de www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2017/10/The-Role-of-the-NAP-Process-in-Translating-NDC-Adaptation-Goals-into-Action-Linking-NAP-processes-and-NDCs.pdf
14. Dougherty-Choux, L., Terpstra, P., Kammila, S., & Kurukulasuriya, P. (2015). *Adapting from the ground up: Enabling small businesses in developing countries to adapt to climate change*. Washington, DC: World Resources Institute and UNDP. Extrait de www.wri.org/sites/default/files/Adapting-From-The-Ground-Up.pdf
15. FAO, 2012, *Un guide pour la mobilisation des ressources : promouvoir le partenariat avec la FAO*, 67 p.
16. Épargne Sans Frontière, 2013, « Le rôle du secteur privé dans le financement du développement - Bilan et perspectives à l'horizon 2015 », Actes du Colloque 2013 d'Épargne Sans Frontière, tenu le 16 avril 2013 à Paris, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et l'Agence Française de Développement, dans *Techniques Financières et Développement* 2013/2 (N° 111), pages 9 à 44
17. FAO/UE, 2013, *Changement climatique et stratégies d'adaptation et d'atténuation dans l'agriculture*, 22 p.
18. Fonds d'Adaptaion, 2016, *Vue d'ensemble du Fonds d'Adaptation*, Atelier Afrique Francophone, Casablanca, 3-5 Mai, 2016
19. Gef, 2017, *Fonds vert pour le climat. Questions & Réponses*
20. Godin-Bilodeau, Simon (2010), *La décentralisation au Mali : Mutations politiques locales et changements sociaux*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
21. G20/OCDE, 2012, *Évaluation des risques de catastrophe et financement des risques : un cadre méthodologique du G20/OCDE*.
22. Ministère de la transition écologique, *Les 3 piliers du développement durable*, République française, www.3-0.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable (consulté le 23 novembre 2020)

23. MULONGOY (Kalemani Jo) et CUNG (Annie), 2011, *Les approches d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques fondées sur les écosystèmes*, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique : www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2011-5-page-29.htm, (Consulté le 225 nov. 2019).
24. OCDE, 2013, Participation du secteur privé à l'adaptation au changement climatique : www.oecd-ilibrary.org/environment/participation-du-secteur-prive-a-l-adaptation-au-changement-climatique_5k9cv8kpr220-fr, (Consulté le 09 novembre 2020)
25. ONU Habitat, 2012, *Mobilisation des ressources financières locales, DOCUMENTATION DES REGISTRES FONCIERS URBAINS DES COMMUNES DU BENIN*, 132 p. Rapport 3 /2012
26. Parry, J.-E., Dazé, A., Dekens, J., Terton, A., Brossmann, M., & Oppowa, S. (2017). *Financing National Adaptation Plan (NAP) Processes: Contributing to the achievement of nationally determined contribution (NDC) adaptation goals*. Winnipeg: International Institute for Sustainable Development. Extrait de napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2017/08/napgn-en-2017-financing-nap-processes.pdf
27. PNUD/GEF (2016), "*SGP/Niger / Stratégie du Programme National PMF/FEM pour la 6ème Phase Opérationnelle (OP6)* " (Fonds pour l'environnement mondial/ Global Environment Facility), 36 p.
28. PNUD/AFD, République du Bénin, DGCC, *Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques du Bénin 2016-2025*, 84 P.
29. PNUD (2011), *Élaboration de stratégies pour un développement résilient au climat et sobre en émissions*, 24 p.
30. République du Niger (2020), « *Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole SPN2A 2020-2035* ». Avec l'appui technique et financier de l'AFD, Adap'Action pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, Baastel, BRL Ingénierie, ONF International. Version finale - 10/04/2020, 85 p.
31. République du Niger/PNUD (2020), « *Cadre stratégique de la gestion durable des terres (CS-GDT) au Niger et son Plan d'investissement 2015 – 2029* », novembre 2014, 100 p.
32. République du Niger (2020), « *Rapport I : Évaluation des besoins en technologies d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre* », Cabinet du Premier Ministre, Conseil national de l'environnement pour un développement durable Secrétariat exécutif (CNEDD-SE), en collaboration avec UNEP-DTU Partnership (UDP), GEF, ENDA Energie, Avril 2020, 86 p.
33. République du Niger (2020), « *Deuxième Rapport National Volontaire sur les objectifs de développement durable au Niger* », juin 2020
34. République du Niger (2017), « **Plan de développement économique et social période 2017-2021** », septembre 2017, 171 p.

35. République du Niger (2017), « STRATEGIE D'ACCES A L'ELECTRICITE. **Rapport final de la Tâche 2 : Politique nationale d'accès à l'électricité, Stratégie de mise en oeuvre, et Programmation budgétaire** », Ministère de l'énergie du Niger, 290 p.
36. République du Niger (2016) « Plan de mise en œuvre du cadre national pour les services climatologiques du Niger ». Ministère des Transports, Direction de la Météorologie Nationale Organisation Météorologique Mondiale, Janvier 2016, 103 p.
37. République du Niger (2015) « Contribution Prévues Déterminées au niveau National - CPDN (INDC) » du Niger, 26 Septembre 2015, 17 p.
38. RM-PNA (Réseau mondial de Plan national d'adaptation), (2017a), « Impliquer le secteur privé dans les processus nationaux de planification de l'adaptation », Institut international du développement durable (IISD)/ GIZ, USA (Federal Ministry for Economic Cooperation and Development), International Institute for Sustainable Development, Coordination pour un développement résilient au changement climatique (Winnipeg, Canada), 60 p
39. RM-PNA (Réseau mondial de Plan national d'adaptation), (2017b), « **Financer les processus de plans nationaux d'adaptation (PNA) : Favoriser l'atteinte des objectifs d'adaptation des contributions déterminées au niveau national (CDN)** », GIZ, USA (Federal Ministry for Economic Cooperation and Development), International Institute for Sustainable Development, Coordination pour un développement résilient au changement climatique (Winnipeg, Canada), 73 p.
40. Ssendi (Dr, Lucy) and Neha Rai (Neha), 2016. *Eight things to know about Green Climate Fund*, International Institute for Environment and Development (IIED) Climate Change Group, London, 16 p.
41. UNEP-DTU²⁸ Partnership. (2018). *Private-sector action in adaptation: Perspectives on the role of micro, small and medium size enterprises*. UDP Perspectives series, Copenhagen. 2018/2, 203 P.
42. UNDP, 2019, "Piloting now in Ghana: standardizing green projects to accelerate climate finance", By Alexandra Soezer, January 7 2019;
43. UNDP, 2019, "Boosting private investment in the SDGs", par Alexandra Soezer (Climate Change Technical Advisor at UNDP's Nationally Determined Contribution Support Programme).
44. PNUD (document non daté) « RÉSUMÉ ANALYTIQUE. **Élaboration de stratégies pour un développement résilient au climat et sobre en émissions**. Un guide du PNUD — Version 1 », 38 p.
45. PNUD (2018) *Niger : Rapport de Pays -PNA (Dépliant)*, 4 p.

²⁸ Technical University of Denmark

46. Raymond G. et Jean V. (2003), « Lexique des termes juridiques », 14^{ème} édition, Toulouse, Dalloz
47. UNDP, 2014, "Nationally Appropriate Mitigation Actions (NAMA) Investor Guide"
48. UNEP FI, BMZ, GIZ, and the Frankfurt School. (2016). *Demystifying adaptation finance for the private sector*. Geneva: UNEP Finance Initiative. Extrait de www.unepfi.org/publications/climate-change-publications/demystifying-adaptation-finance-for-private-sector
49. United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2011). Decisions adopted by the Conference of the Parties. In *Report of the Conference of the Parties on its sixteenth session, held in Cancun from 29 November to 10 December 2010. Part two: Action taken by the Conference of the Parties at its sixteenth session*. Extrait de <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>
50. United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2012). Decisions adopted by the Conference of the Parties. In *Report of the Conference of the Parties on its seventeenth session, held in Durban from 28 November to 11 December 2011. Part two: Action taken by the Conference of the Parties at its seventeenth session*. Extrait de <https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf>
51. United Nations Framework Convention on Climate Change. (2019). *The Paris Agreement*. United Nations Climate Change. Extrait de unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement
52. United Nations Global Compact. (2019). *Making global goals local business*. Extrait de www.unglobalcompact.org
53. United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2016). *Report of the Conference of the Parties on its twenty-first session, held in Paris from 30 November to 13 December 2015*. Extrait de <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/10a01.pdf>
54. USAID, 1996, *Developing and Implementing a Resource Mobilization Strategy*, by Mukesh Chawla (Research Associate, Data for Decision Making Project, Department of Population and International Health, Harvard School of Public Health), Peter Berman (Associate Professor of International Health Economics, Department of Population and International Health Harvard School of Public Health), 30 p.
55. Vogel, Isabel, "Review of use of "Theory of Change" in International Development". Avril 2012. DFID
56. World Bank, "The Community Development Carbon Fund. Making Carbon Finance Work for the Poor". Carbon Finance Unit, 4p.
- World Bank (2009), "Carbon Finance Guide for Communities". CDCF, 26 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Vue d'ensemble des options technologiques d'atténuation dans le secteur de l'énergie

Cette liste a été confectionnée par l'équipe de l'étude d'avril 2020²⁹. Elle ressort de l'analyse de la documentation existante et des politiques et stratégies en vigueur dans le développement du secteur de l'énergie et suite à la consultation des parties prenantes pour déduire les différents besoins en technologies et l'état de développement de chaque technologie dans le pays. Cette sélection de premier niveau effectuée selon les critères globaux avait pour objet d'éliminer les technologies qui ne répondent pas aux priorités nationales et à la mise en oeuvre de la CCNUCC.

<p>Solutions d'efficacité énergétique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le système de coffrage sans bois 2. Construction sans bois 3. Lampes fluorescentes compactes (LFC) 4. Lampes à Diodes électroluminescentes (LED) 5. Foyer à économie d'énergie (Foyers améliorés) 6. Système de cuisson par GPL 7. Système de cuisson à charbon minéral 	<p>Solutions conventionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 13. Hydroélectricité 14. Centrales thermiques propres
<p>Solutions d'énergies renouvelables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Kits solaires Photovoltaïques Solar Home System (SHS) 2. Séchoir solaire 3. Petite hydroélectricité 4. Pompage solaire 5. Centrale éolienne de petite puissance 6. Système d'éclairage public solaire photovoltaïque 7. Chauffe-eau solaire 8. Centrales solaires photovoltaïques 9. Centrale solaire thermique 10. Mini réseau solaire hybride solaire/Diesel 	<p>Solutions d'efficacité d'énergétique dans le transport</p> <ol style="list-style-type: none"> 15. Véhicule électrique 16. Dispositif de contrôle des émissions de gaz d'échappement des véhicules 17. Transport en commun 18. Mesures incitatives pour la limitation de l'âges des véhicules

Annexe 2 : Vue d'ensemble des options technologiques d'atténuation dans le secteur de de la Foresterie

<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en défens 2. Régénération Naturelle Assistée (RNA) 3. Système d'exploitation des formations forestières par les marchés ruraux de bois énergie 4. Demi-lunes forestières 5. Plans d'aménagement/gestion des sites traités 6. Banquettes agrosylvopastorales ensemencées 7. Plantation en bloc 8. Plantation linéaire 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Haie vive 10. Espace vert urbain 11. Fixation biologique des berges 12. Semi direct de noix de doum et de rônier 13. Bande pare- feu 14. Bois villageois 15. Plantation d'ombrage/ornement
---	---

²⁹ CNEDD-SE/UNEP-DTU Partnership (UDP) /GEF/ENDA Energie (2020) « Rapport I : Évaluation des besoins en technologies d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre »

